Quatre-vingt-neuvième année. — N° 166. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 19 Juillet 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

(Décrets nos 57-733 à 57-735 du 28 juin 1957.)

N° 57-88 S. Prix : 15 F.

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Information.

Arrêté portant nomination du président de la commission mixte de la diffusion de la presse française dans le monde (p. 7139).

Arrêtés portant détachements (radiodiffusion-télévision française) (p. 7139).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 57-799 du 17 juillet 1957 autorisant la réquisition de personnels (p. 7139).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 57-800 du 11 juillet 1957 portant publication de la convention entre la France et l'Italie relative au service militaire (p. 7139).

Décret du 15 juillet 1957 portant nomination d'un consul général à Beyrouth (p. 7140).

Arrêté portant délégation de signature (p. 7140).

Arrêtés portant détachements et admissions à la retraite (administration générale et agents diplomatiques et consulaires) (p. 7140).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 13 juillet 1957 portant mutation d'un conseiller au tribunal administratif de Pau (p. 7140).

Décret du 15 juillet 1957 portant rattachement au canton de Saint-Jean-en-Royans (arrondissement de Valence, département de la Drôme) de la commune de Saint-Nazaire-en-Royans (canton de Bourg-de-Péage, mêmes arrondissement et département) (p. 7140).

Décret du 15 juillet 1957 prononçant la désaffectation d'un édifice du culte (p. 7141).

Décret du 15 juillet 1957 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (p. 7141).

Arrêté du 10 juillet 1957 portant modification de l'arrêté du 10 septembre 1951 autorisant au port d'arme les pompiers veilleurs chargés de la surveillance des sous-sols des Halles centrales et de la détection des incendies (p. 7141).

Arrêtés portant détachements et mise en position hors cadre :

Administration centrale (p. 7141).
Personnel des préfectures (p. 7141).
Sûreté nationale (p. 7141).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 15 juillet 1957 portant promotions, nominations et admissions à la retraite (gendarmerie nationale et services communs) (active et réserve) (p. 7141).

Arrêté du 27 juin 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 7142).

Arrêtés des 9 et 10 juillet 1957 relatifs à des ouvertures et transferts d'autorisations de programme et de crédits de payement (p. 7142).

Arrêté du 9 juillet 1957 relatif à une régie d'avances (p. 7143).

Arrêté du 11 juillet 1957 portant acceptation de dons manuels en faveur du régiment de sapeurs-pompiers (p. 7143).

Arrêtés et *décisions* portant inscription et rectification à des tableaux d'avancement, promotion, nominations, titularisation et attribution de bonifications d'ancienneté :

Constructions et armes navales (p. 7143).
Régisseurs d'avances (p. 7143).
Service central hydrographique (p. 7143).
Techniciens d'études et de fabrications (p. 7144).

Liste des officiers appartenant à la 69e promotion (1955-1957) de l'école supérieure de guerre ayant obtenu le brevet d'études militaires supérieures (p. 7145).

Liste des officiers reconnus aptes à être nommés contrôleurs de 3e classe de l'administration de la marine (p. 7145).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Tableaux complémentaires d'avancement et *arrêtés* portant reclassement (administration centrale des finances et office des changes) (p. 7145).

Energie. — Industrie et Commerce.

Décret du 18 juillet 1957 et *arrêté* portant délégation de signature (p. 7146).

Arrêtés portant délégations de pouvoirs (p. 7146).

Arrêté portant renouvellement partiel du conseil d'administration du Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine (p. 7147).

Arrêtés portant nominations et titularisations (service des instruments de mesure) (p. 7147).

Agriculture. — Equipement et plan agricoles.

Arrêté du 10 juillet 1957 portant institution d'une section technique de l'hydraulique rattachée à la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole (p. 7147).

Arrêté du 12 juillet 1957 relatif à l'approvisionnement des minotiers à fèves (p. 7148).

Arrêté du 17 juillet 1957 fixant le modèle du certificat de non-opposition à l'attribution d'avantages économiques (p. 7148).

Reconstruction et logement.

Arrêtés des 5 et 8 juillet 1957 portant prise en considération et revision de projets de reconstruction et d'aménagement (p. 7147).

Arrêtés portant nomination, titularisations, acceptation de démission et admission à la retraite (services extérieurs) (p. 7147).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant nomination et titularisation (administration centrale) (p. 7148).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 15 juillet 1957 portant déclassement de la gare fluviale de Villandraut, de la ligne de Nizan à Saint-Symphorien (p. 7148).

Arrêté du 4 juillet 1957 portant transfert d'autorisations de programme et de crédits (p. 7148).

Arrêté du 9 juillet 1957 portant déclassement et reclassement dans la voirie départementale de la Gironde du délaissé de la route nationale n° 10, sur le territoire des communes de Peujard, Gueynard, Gauriaguet, Cubnezais, Meriet et Marsas (Gironde) (p. 7148).

Arrêté du 9 juillet 1957 déclarant d'utilité publique les travaux d'écrêtement de la route nationale n° 12, au lieudit « la Butte de Vautorte », sur le territoire de la commune de Vautorte (Mayenne) (p. 7148).

Arrêté du 9 juillet 1957 déclarant d'utilité publique la déviation de la route n° 7, sur le territoire des communes de Châlette-sur-Loing, Montargis et Amilly (Loiret) (p. 7148).

Arrêté du 9 juillet 1957 déclarant d'utilité publique la déviation de la route nationale n° 20, dite « Branche Ouest », de la grande rocade de Toulouse, sur le territoire des communes de Toulouse et de Blagnac (Haute-Garonne) (p. 7149).

Arrêté portant délégation de signature (p. 7149).

Arrêté portant détachement (aviation civile et commerciale) (p. 7149).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté portant nomination au cabinet d'un secrétaire d'Etat (p. 7149).

Arrêté du 2 juillet 1957 portant approbation du compte administratif de la caisse de retraites de la France d'outre-mer (exercice 1956) (p. 7149).

Arrêtés portant nomination, détachement, radiation et admissions à la retraite:

Administration générale (p. 7149).

Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun (p. 7149).

Travaux publics (p. 7149).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Décret du 3 juillet 1957 portant rattachement d'administrateurs du Gouvernement tunisien au corps des administrateurs civils du secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale (p. 7149).

Santé publique et population.

Arrêtés des 7 mai et 29 juin 1957 relatifs à l'exploitation de sources d'eau minérale (p. 7150).

Arrêté du 6 juillet 1957 complétant la liste des hôpitaux publics de la région sanitaire de Rouen qui sont assujettis, pour le recrutement et le statut du personnel médical, aux dispositions du chapitre III du titre IV du règlement d'administration publique du 17 avril 1943 (p. 7150).

Arrêté du 11 juillet 1957 portant homologation d'appareils de radiologie et d'électricité médicale (p. 7150).

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics (p. 7150).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté portant nomination au cabinet du sous-secrétaire d'Etat (p. 7150).

MINISTERE DE L'ALGERIE

Décret du 17 juillet 1957 portant homologation d'une décision du gouverneur général de l'Algérie (p. 7151).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Déclaration politique. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions du vendredi 19 juillet 1957 (p. 7151).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 7155).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nominations de membres de commission et d'un organisme extraparlementaire. — Réunions de commissions des 17 et 18 juillet 1957. — Convocation de commission. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur adjoint des services de l'Assemblée de l'Union française (p. 7156).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis de concours pour le recrutement d'élèves administrateurs et d'attachés stagiaires à l'institut national de la statistique et des études économiques (p. 7158).

Avis aux importateurs de matériels et pièces de rechange pour le forage et la recherche du pétrole (p. 7158).

Résultats du budget (31 mars 1957 (p. 7159).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Sancerre (Cher) (p. 7158).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint aux sanatoriums de la Seine, à Hauteville (Ain) (p. 7158).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (26e semaine de 1957) (p. 7162).

Situation de la Banque de France (p. 7163).

Annonces (p. 7164).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 44 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 18 juillet 1957. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1565).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 38

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 18 juillet 1957 (p. 791).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Commission mixte de la diffusion de la presse française dans le monde.

Par arrêté du 28 juin 1957, M. Lachaze, conseiller d'Etat, a été nommé président de la commission mixte de la diffusion de la presse française dans le monde.

Radiodiffusion-télévision française.

Par arrêté en date du 11 juin 1957, M. Besse (René), administrateur civil de classe exceptionnelle, et MM. Beral (Joseph), Favennec (Ernest) et Caussidery (Pierre), administrateurs civils de 1re classe, ont été placés d'office en position de service détaché, à compter du 25 janvier 1954, pour exercer les fonctions de directeur régional de la radiodiffusion-télévision française.

Par arrêté en date du 11 juin 1957, MM. Villatte (Marcel), Wadin (René), Gayraud (Henri), ingénieurs en chef des télécommunications, et M. Lafont (Paul), ingénieur de 2e classe des télécommunications, ont été placés d'office en position de service détaché, à compter du 25 janvier 1954, pour exercer les fonctions de directeur régional de la radiodiffusion-télévision française.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 57-799 du 17 juillet 1957 autorisant la réquisition de personnels.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre;

Vu la loi du 28 février 1950 maintenant provisoirement en vigueur certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre,

Vu le décret du 5 novembre 1870;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Peuvent être mis en état de réquisition les fonctionnaires titulaires ou stagiaires de l'administration pénitentiaire dont la présence sera jugée indispensable à la continuité du service.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui, vu l'urgence, entrera immédiatement en vigueur.

Fait à Paris, le 17 juillet 1957.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ÉDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 57-800 du 11 juillet 1957 portant publication de la convention entre la France et l'Italie relative au service militaire.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 26, 27 et 31 de la Constitution;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décrète:

Art. 1er. — La convention entre la France et l'Italie relative au service militaire, signée à Rome le 28 décembre 1953 et dont les ratifications ont été échangées le 11 avril 1957, sera publiée au *Journal officiel*.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

Fait à Paris, le 11 juillet 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des affaires étrangères,

CHRISTIAN PINEAU.

CONVENTION

ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE RELATIVE AU SERVICE MILITAIRE

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne étant désireux de mettre fin, d'un commun accord, aux difficultés que rencontrent, du fait de leurs ressortissants respectifs qui possèdent également la nationalité de l'autre pays, les soussignés, après avoir échangé leurs pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes:

Art. 1er. — Les dispositions de la présente convention s'appliquent aux ressortissants de chacun des deux pays qui possèdent concurremment par filiation ou en raison du lieu de leur naissance les nationalités française et italienne, et à ceux qui possèdent ces nationalités par application des lois en vigueur dans les deux pays, sans manifestation de volonté de leur part, exprimée dans les formes requises.

Art. 2. — Les ressortissants de chacun des deux pays qui possèdent concurremment les nationalités française et italienne, doivent au moment où ils participent aux opérations de recensement de l'armée, et au plus tard avant la date d'appel sous les drapeaux de la fraction de classe à laquelle ils appartiennent en raison de leur âge, s'ils ont fait l'objet d'un recensement d'office, exprimer le désir de s'engager à satisfaire à leurs obligations militaires, soit dans l'armée française, soit dans l'armée italienne. Ils souscrivent, à cet effet, une déclaration en double exemplaire dont le premier reste entre les mains de l'autorité qui l'a reçu et le second est adressé aux autorités compétentes de l'autre pays pour homologation ou pour attribution, selon que les intéressés désirent satisfaire à leurs obligations militaires dans les forces armées du pays qui a reçu la déclaration ou, au contraire, dans celles de l'autre pays.

Art. 3. — Les ressortissants italiens ou français, qui se trouvent dans les conditions établies aux articles précédents, seront considérés comme ayant satisfait aux obligations militaires qui leur sont imposées par les lois des deux pays s'ils ont satisfait à leurs obligations dans les forces armées italiennes ou françaises et s'ils en justifient par la production d'un certificat authentique délivré, sur leur demande, par les autorités italiennes ou françaises compétentes.

Art. 4. — Les deux gouvernements s'engagent, en outre, à se communiquer mutuellement le nom de ceux qui ne se seraient pas conformés à la déclaration qu'ils auront souscrite. Il appartiendra alors aux autorités compétentes des deux pays de prendre toutes dispositions utiles pour astreindre les intéressés à remplir leurs obligations militaires, sans préjudice des poursuites qui pourront être exercées contre eux pour insoumission.

Art. 5. — Les jeunes gens, possédant la nationalité de chacun des deux pays, qui seront exemptés de service militaire pour inaptitude physique par l'un des deux pays, seront considérés comme ayant satisfait à leurs obligations militaires s'ils justifient de leur situation par la production d'un certificat authentique délivré, sur leur demande, par les autorités compétentes dudit pays. Les autres dispenses de service actif ne pourront être acceptées que dans la mesure où les mêmes dispositions existent à la fois dans la législation des deux pays.

Art. 6. — Les jeunes gens, possédant la nationalité de chacun des deux pays, qui auront contracté un engagement volontaire, dûment accepté, dans les forces armées de l'un de ces deux pays pour une durée qui ne sera pas inférieure à celle du service militaire actif légal dans ce pays à l'époque de leur engagement seront également considérés comme ayant satisfait à leurs obligations militaires.

Art. 7. — Les jeunes gens, possédant la nationalité de chacun des deux pays, qui accompliront leur service dans les forces armées de l'un de ces deux pays, et bénéficieront d'une permission régulière pour se rendre dans l'autre, y seront considérés comme se trouvant en situation régulière sur production de leur titre d'absence.

Art. 8. — Les dispositions de la présente convention ne mettront pas obstacle à ce que les autorités compétentes de chacun des deux Etats prescrivent, en cas de mobilisation, l'appel sous les drapeaux des personnes visées par la présente convention et leur utilisation au titre des réserves, selon les modalités à intervenir prévues dans l'article 11.

Art. 9. — Les dispositions de la présente convention n'affecteront en rien la condition juridique des intéressés en matière de nationalité.

Les condamnations dont les personnes possédant à la fois la nationalité française et la nationalité italienne auraient pu être l'objet avant l'entrée en vigueur de la présente convention ne pourront en aucun cas être affectées par la présente convention.

Art. 10 — Les situations antérieures à l'entrée en vigueur de la présente convention seront réglées dans chaque cas par la voie diplomatique dans l'esprit du présent accord.

Art. 11. — Les modalités d'application de la présente convention seront fixées par accord entre les administrations des deux pays.

Art. 12. — Toutes les difficultés qui pourraient naître de l'application du présent accord seront réglées entre les deux gouvernements par la voie diplomatique.

Art. 13. — La présente convention sera ratifiée; elle entrera en vigueur le jour de l'échange des ratifications, qui aura lieu à Rome aussitôt que possible.

Elle est conclue sans limitation de durée, chacune des parties pouvant la dénoncer à tout moment sur préavis d'un an.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé leur sceau.

Fait à Rome le 28 décembre 1953.

Pour le Gouvernement de la République française:
J. FOUQUES DUPARC.

Pour le Gouvernement de la République italienne:
COMTE ZOPPI.

Décret du 15 juillet 1957 portant nomination d'un consul général à Beyrouth.

Par décret en date du 15 juillet 1957, M. Charles (Xavier), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, en fonctions à l'administration centrale, est chargé du consulat général de France à Beyrouth, en remplacement de M. Pasqualini.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret n° 56-188 du 13 février 1956, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 13 juin 1957 et le décret du 17 juin 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 57-704 du 20 juin 1957 relatif aux attributions de M. Emile Claparède, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Tomasini (René), directeur du centre d'orientation des Français rapatriés du Maroc et de Tunisie, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat, chargé des affaires marocaines et tunisennes, et dans la limite de ses attributions les décisions portant octroi de secours.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. René Tomasini, cette délégation sera exercée par M. Maurice Giusti, directeur adjoint du centre d'orientation, ou, à son défaut, par M. Paul Hubert, contrôleur civil, chef des services administratifs et sociaux du centre d'orientation.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 1957.

ÉMILE CLAPARÈDE.

Administration générale.

Par arrêté du 10 juillet 1957, M. Mazillier (Marcel), huissier au 6e échelon, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 11 août 1957.

Par arrêté du 10 juillet 1957, M. Roux (Albert), conducteur de 1re catégorie au 7e échelon, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 25 août 1957.

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 15 juillet 1957, Mme Pitti-Ferrandi (Felice), née Donati, chancelier adjoint, 3e échelon, en mission à l'administration centrale, est placée, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er février 1957, en position de service détaché auprès de la direction générale des affaires marocaines et tunisiennes, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à Casablanca.

Par arrêté du 15 juillet 1957, M. Argod (Hubert), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, en mission à l'administration centrale, est placé, à compter du 16 novembre 1956, pour une durée maximum de cinq ans, en position de service détaché auprès de la direction générale des affaires marocaines et tunisiennes, pour exercer les fonctions de sous-directeur.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 13 juillet 1957 portant mutation d'un conseiller au tribunal administratif de Pau.

Par décret en date du 13 juillet 1957, M. Ourgaut (Charles), conseiller de 1re classe au tribunal administratif de Pau, est muté en la même qualité au tribunal administratif de Toulouse, en remplacement de M. Planacassagne, précédemment admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Décret du 15 juillet 1957 portant rattachement au canton de Saint-Jean-en-Royans (arrondissement de Valence, département de la Drôme) de la commune de Saint-Nazaire-en-Royans (canton de Bourg-de-Péage, mêmes arrondissement et département).

Par décret en date du 15 juillet 1957, la commune de Saint-Nazaire-en-Royans, dépendant actuellement du canton de Bourg-de-Péage (arrondissement de Valence, département de la Drôme), est rattachée au canton de Saint-Jean-en-Royans (mêmes arrondissement et département).

Ce rattachement s'effectuera avec toutes les conséquences qu'il comporte, et notamment la suivante: les indemnités qui pourraient

être dues par les officiers publics ou ministériels bénéficiant du rattachement seront réglées à l'amiable entre les intéressés, sous le contrôle du Gouvernement, ou fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pris après avis du procureur général près la cour d'appel pour les greffiers et après avis de la chambre de discipline et du tribunal pour les autres officiers publics ou ministériels.

Décret du 15 juillet 1957 prononçant la désaffectation d'un édifice du culte.

Par décret en date du 15 juillet 1957, l'ancienne synagogue de Quatzenheim (Bas-Rhin) cesse d'être affectée au culte.

Décret du 15 juillet 1957 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 15 juillet 1957, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association dite Fédération nationale des sociétés colombophiles de France, dont le siège est à Lille.

Modification de l'arrêté du 10 septembre 1951 autorisant au port d'arme les pompiers veilleurs chargés de la surveillance des sous-sols des Halles centrales et de la détection des incendies.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 20 du décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions;

Vu l'article 18 du décret du 14 août 1939 relatif à l'application des articles 2 et suivants du décret-loi susvisé;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 1951 autorisant au port d'arme les pompiers veilleurs chargés de la surveillance des sous-sols des Halles centrales et de la détection des incendies;

Vu l'arrêté du préfet de la Seine en date du 16 novembre 1954 modifiant les effectifs des personnels visés ci-dessus,

Arrête:

Article unique. — L'article 1er, alinéa 2, de l'arrêté ministériel du 10 septembre 1951 susvisé, est modifié comme suit:

« Le nombre total des autorisations accordées ne pourra être, en aucun cas, supérieur à quatorze ».

Fait à Paris, le 10 juillet 1957.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Administration centrale.

Par arrêté du 15 juillet 1957, M. Arbelot (Jean-Marie), administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement, pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-préfet.

Le présent arrêté aura effet à compter du 6 février 1957.

Personnel des préfectures.

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Schneider (Rodolphe), secrétaire administratif de 2e classe à la préfecture du Haut-Rhin, est détaché, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er août 1955, auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) (commandement en chef des forces françaises en Allemagne), pour y exercer les fonctions d'agent contractuel.

Par arrêté du 15 juillet 1957, M. Martin (Jean), chef de division à la préfecture de la Vienne, détaché, à compter du 1er avril 1953, pour exercer les fonctions de secrétaire général de la régie du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Vienne, est placé en position hors cadre, à compter du 1er janvier 1955.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 15 juillet 1957, M. Proust (René), brigadier-chef de la sûreté nationale (corps urbain d'Angoulême), est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, pour une durée maximum de trois ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille du jour de l'embarquement de l'intéressé.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 15 juillet 1957 portant promotions et nominations dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale d'officiers rayés des cadres de l'armée active.

Par décret en date du 15 juillet 1957:

Sont nommés et promus dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, à compter de la date de leur radiation des cadres de l'armée active, les officiers dont les noms suivent:

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadron Gautier (Emile-Laurent).

Au grade de chef d'escadron.

M. le capitaine Bouloc (Jean-Joseph-Marcel).

Sont nommés dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, à compter de la date de leur radiation des cadres de l'armée active, les officiers dont les noms suivent:

Avec le grade de capitaine.

Les capitaines:

M. Beziade (Jean-Bertrand-Joseph), rang du 1er janvier 1952.
M. Enjolras (Jules-Pierre), rang du 1er janvier 1952.
M. Verier (Maurice-Jules-Joseph), rang du 1er avril 1953.

Par décret en date du 15 juillet 1957:

Est nommé et promu dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, à compter de la date de sa radiation des cadres de l'armée active, l'officier dont le nom suit:

Avec le grade de capitaine.

M. le lieutenant Berthelot (Jean-Félicien-Victor).

Sont nommés dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, à compter de la date de leur radiation des cadres de l'armée active, les officiers dont les noms suivent:

Avec le grade de colonel.

M. le colonel Jounieaux (Marcel-Charles-Joseph), rang du 2 janvier 1957.

Avec le grade de chef d'escadron.

Les chefs d'escadron:

M. Barnier (Maurice-Paul-Léon), rang du 1er avril 1954.
M. Cren (Pierre-Etienne), rang du 1er janvier 1956.

Avec le grade de capitaine.

Les capitaines:

M. Lemesle (Eugène-René-Jean), rang du 1er octobre 1947.
M. Souyri (Justin-Paul-Jean), rang du 1er avril 1953.

Décret du 15 juillet 1957 portant promotions (gendarmerie nationale) (réserve).

Par décret en date du 15 juillet 1957, sont promus, à titre définitif, au grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er août 1957:

Gendarmerie nationale.

RÉSERVE

MM les sous-lieutenants:

Lapeyre (René-Gustave-Michel).
Rivière (Camille-Eugène).
Baris (Augustin).
Thomas (Lucien-Louis-Antoine).
Ansart (René).
Gorges (Lucien-Louis).
Mourrut (Edouard-François).
Leroy (Michel-Emile).
Adam (Jean-Marcel).
Veilleux (Pierre-Marie-Amédée).
Graffan (Victor-Jean).

Décret du 15 juillet 1957 portant admission à la retraite à titre d'ancienneté de services d'un officier de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 15 juillet 1957, M. le lieutenant de gendarmerie Villenave (Pascal-Alfred) est admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Décret du 15 juillet 1957 portant nomination dans les cadres militaires du service des essences des armées (active).

Par décret en date du 15 juillet 1957, est nommé dans le corps des ingénieurs des travaux du service des essences des armées (active):

Avec le grade d'ingénieur de 3e classe des travaux.

(Pour compter du 1er juin 1957.)

Le candidat admis au concours dont le nom suit:

M. Goasduff (Pierre-François).

Décret du 15 juillet 1957 portant nomination dans le cadre des officiers de réserve du service vétérinaire de l'armée.

Par décret en date du 15 juillet 1957, M. le vétérinaire commandant Bellocq (Bernard-Paul-Jean-Victor) est nommé dans le cadre des officiers de réserve, avec son grade et son ancienneté de grade, à compter de la date de sa radiation des cadres de l'armée active.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 27 juin 1957, il a été ouvert au budget de la défense nationale et des forces armées (section Air), à titre de fonds de concours sur 1957, un crédit de payement d'un montant total de 574.760.626 F, applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 51-71. — Etudes et prototypes	99.991.262
Chap. 53-72. — Matériel aérien. — Fabrications	474.769.364
	574.760.626

Transferts de crédits.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale), et notamment son article 9;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;

Vu la loi de finances pour 1957 (n° 56-1327 du 29 décembre 1956);

Vu le décret n° 56-1365 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (Travaux publics, transports et tourisme. — II: Aviation civile et commerciale);

Vu le décret n° 56-1375 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (Défense nationale et forces armées);

Vu le décret n° 57-610 du 21 mai 1957 portant blocage de crédits pour 1957,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les autorisations de programme et les crédits de payement accordés au ministre de la défense nationale et des forces armées pour 1957, au titre de la section Marine, des autorisations de programme et des crédits de payement s'élevant respectivement à 238 millions de francs et 166.500.000 F sont définitivement annulés, conformément à la répartition par chapitre qui en est donnée à l'état A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme pour 1957, au titre du budget de l'aviation civile et commerciale, des autorisations de programme et des crédits de payement s'élevant respectivement à 238 millions de francs et 166.500.000 F répartis par chapitre, conformément à l'état B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme rendra compte de l'emploi des autorisations de programme et des crédits de payement ainsi transférés dans les mêmes conditions que pour ceux de son propre budget.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1957.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des services financiers et des programmes,
CAMILLE LABÉ.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le sous-directeur,
MARTINET.

Etat A. — *Autorisations de programme et crédits de payement annulés sur 1957 au budget de la défense nationale et des forces armées (section Marine).*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉ DES CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme annulées	CRÉDITS de payement annulés.
		Milliers de	francs.
	Défense nationale.		
	SECTION MARINE		
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.		
34-92	Logements, cantonnements, loyers...	»	1.500
	5e partie. — Travaux d'entretien.		
35-91	Entretien des immeubles et du domaine militaire	»	30.000
	Total pour le titre III	»	31.500
	TITRE V. — EQUIPEMENT		
	4e partie. — Infrastructure.		
54-61	Aéronautique navale. — Bases	230.500	128.000
54-62	Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières	7.500	7.000
	Total pour le titre V	238.000	135.000
	Total pour l'état A	238.000	166.500

Etat B. — *Autorisations de programme et crédits de payement ouverts pour 1957 au budget des travaux publics, des transports et du tourisme (II: Aviation civile et commerciale).*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉ DES CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme accordées.	CRÉDITS de payement ouverts.
		Milliers de	francs.
	Travaux publics, transports et tourisme.		
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE		
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
34-94	Loyers et indemnités de réquisition. — Payements pour le compte d'autres départements ministériels	»	1.500
	5e partie. — Travaux d'entretien.		
35-62	Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels	»	30.000
	Total pour le titre III	»	31.500
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT		
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.		
52-92	Travaux et installations effectués dans la métropole pour le compte d'autres départements ministériels (acquisitions immobilières, travaux, fournitures, main-d'œuvre, études et surveillance)	148.000	85.000
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.		
58-92	Travaux et installations effectués hors de la métropole pour le compte d'autres départements ministériels (acquisitions immobilières, travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance)	90.000	50.000
	Total pour le titre V	238.000	135.000
	Total pour l'état B	238.000	166.500

Par arrêté du 9 juillet 1957, sur les autorisations de programme accordées et des crédits de payement ouverts pour 1957 au ministre de la défense nationale et des forces armées, une autorisation de programme d'un montant de 4.670 millions de francs et un crédit de payement de 2 milliards de francs sont définitivement annulés au chapitre 53-71: « Fabrications d'armements » de la section Guerre du budget de la défense nationale et des forces armées.

Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, sur 1957, une autorisation de programme d'un montant de 4.670 millions de francs et un crédit de payement de 2 milliards de francs, applicables au chapitre 53-72: « Matériel de série de l'armée de l'air » de la section Air du budget de la défense nationale et des forces armées.

Ouverture d'autorisation de programme.

Par arrêté du 10 juillet 1957, il est accordé au ministre de la défense nationale et des forces armées, pour 1957, une autorisation de programme de 105 millions de francs, applicable au chapitre 51-71: « Etudes techniques d'armement et prototypes » de la section Marine du budget de la défense nationale et des forces armées.

Régies d'avances.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 9 juillet 1957, le montant des avances pouvant être consenties au sous-régisseur d'avances auprès de l'échelon d'Alger de la direction des constructions et armes navales d'Oran est porté de 1.800.000 à 2.500.000 F.

Acceptation de dons manuels en faveur du régiment de sapeurs-pompiers.

Par arrêté du 11 juillet 1957, sont acceptés, au nom de l'Etat, pour être employés conformément aux vœux des donateurs, les dons faits en faveur du régiment de sapeurs-pompiers au cours du deuxième trimestre 1957 et s'élevant à la somme de 111.750 F.

Constructions et armes navales.

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 1er juillet 1957, les techniciens d'études et de fabrications des constructions et armes navales dont les noms suivent reçoivent au titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 (personnes contraintes au travail en pays ennemi) les bonifications d'ancienneté ci-après, déterminées compte tenu des avantages déjà obtenus au même titre en vertu de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945:

MM

Albert (Joseph): 28 mois 9 jours.
Angée (Raymond): néant.
Bernard (André): 22 mois 28 jours.
Bérot (Edouard): néant.
Blain (Pierre): néant.
Bonizec (Raoul): 30 mois 2 jours.
Botquelin (Michel): néant.
Bouguen (Joseph): 30 mois 29 jours.
Bourdier (Jean): 4 mois 18 jours.
Cadic (René): 6 mois 13 jours.
Carel (Robert): 6 mois 5 jours.
Chocteau (René): 11 mois 6 jours.
Choquer (Francis): 4 mois 2 jours.
Chuiton (André): 30 mois 19 jours.
Coéffic (Eugène): 6 mois 13 jours.
Cojean (Raymond): 28 mois 28 jours.
Cornec (Michel): 6 mois 1 jour.
Cornic (Auguste): 7 mois 17 jours.
Dandec (Joseph): 7 mois 2 jours.
Daugy (Roger): 7 mois 13 jours.
Denier (Roger): 22 mois 17 jours.
Ferrec (Francis: 31 mois 6 jours.
Fichau (Jean): néant.
Girard (René): néant.
Gobin (Paul): néant.
Golhen (René): 8 jours.
Grollier (Edouard): néant.
Guéguen (Jean): 30 mois 28 jours.
Guéguen (Marcel): 30 mois 22 jours.
Guével (Jean): néant.
Guivarch (Albert): 30 mois 23 jours.
Hamel (Léon): 31 mois 19 jours.
Hélou (Henri): 30 mois 28 jours.
Kervran (Marcel): 31 mois 6 jours.
Le Bras (François): 9 mois 22 jours.
Le Bregent (Jules): 16 mois 26 jours.
Lebreton (Félix): néant.
Le Calvic (Henri): 6 mois 13 jours.
Lechevalier (André): 7 mois 22 jours.
Le Duff (François): 30 mois 28 jours.
Le Gall (Pierre): 31 mois 15 jours.
Lefevre (Fernand): 22 mois 25 jours.
Le Grand (Paul): 22 mois 27 jours.
Lidec (Pierre): 8 mois 10 jours.
Lidureau (Jean): 11 mois 26 jours.
Limanton (André): 7 mois 27 jours.
Loaec (François): néant.
Maho (Louis): 7 mois 21 jours.
Maisonneuve (Jean): 12 mois 29 jours.
Marcel (André): 29 mois 12 jours.
Martin (Charles): 9 mois 3 jours.
Mazéas (Henri): néant.
Micaelli (Roger): 22 mois.
Miossec (Jean): 31 mois 6 jours.
Montfort (Yves): néant.
Morillon (Lucien): 29 mois 14 jours.
Nouvet (André): 16 mois 17 jours.
Osmont (Auguste): 31 mois 18 jours.
Pasteur (Julien): 30 mois 28 jours.
Picard (Jean): néant.
Picart (Marcel): 30 mois 23 jours.
Quéguiner (Jean): néant.
Quily (Marcel): néant.
Rathier (Robert): 30 mois 11 jours.
Renaud (André): 31 mois 1 jour.
Royant (Yves): 13 mois 10 jours.
Saint-Aubin (Georges): 9 mois 6 jours.
Wurm (Henri): néant.
Yvetot (Emile): 26 mois 6 jours.

La présente décision annule et remplace les décisions nos 6536 CAN/P du 28 novembre 1955, 6786 CAN/P du 13 décembre 1955, 7887 CAN/P du 20 février 1956, 8362 CAN/P du 16 mars 1956 et 13187 CAN/SDA/PC du 8 janvier 1957.

Rectifications a des tableaux d'avancement

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 1er juillet 1957, les tableaux d'avancement du personnel civil technique des constructions navales, de l'aéronautique navale et de l'artillerie navale pour les années 1952, 1953 et 1955 sont rectifiés comme suit:

A. — ANNEE 1952

I. — Branche constructions navales et aéronautique navale

5° Pour un avancement en classe d'agent technique.

Après Fortain (Raoul), ajouter Chocteau (René).
Après Gérard (René), supprimer Chocteau (René).
Après Domenge (Julien), ajouter Dandec (Joseph).
Après Quézédé (Bernard), supprimer Dandec (Joseph).

B. — ANNEE 1953

I. — Branche constructions navales et aéronautique navale

4° Pour un avancement à l'emploi d'agent technique principal.

Devant Azzopardi (Marcel), mettre Albert (Joseph).
Après Burrier (Léon), supprimer Albert (Joseph).

5° Pour un avancement en classe d'agent technique.

Après Viaud (Pierre), ajouter Nouvet (André).
Après Aycard (Jacques), ajouter Coéffic (Eugène).
Après Hénaff (Gabriel), supprimer Coéffic (Eugène).
Après Aiello (Roger), ajouter Lidureau (Jean).
Après Orsoni (Laurent), supprimer Nouvet (André).
Après Airale (Marcel), ajouter Le Bras (François).
Après Parc (Francis), supprimer Le Bras (François).
Après Pellegrin (Marcel), ajouter Lidec (Pierre) et Maho (Louis).
Après André (Georges), supprimer Lidec (Pierre) et Maho (Louis).

II. — Branche artillerie navale

5° Pour un avancement en classe d'agent technique.

Après Espanet (Alfred), ajouter Chiesa (André).

C. — ANNEE 1955

B. — *Pour un avancement au grade de technicien chef de travaux.*

Reclasser Gelis (Louis), après Thomas (Emile).

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 29 juin 1957, Mme Colombe (Yvonne) est nommée régisseur d'avances intérimaire auprès de la délégation technique régionale de l'aéronautique d'Alger pendant l'absence de M. Hermann.

Service central hydrographique.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 8 juillet 1957, est promu, pour compter du 20 mai 1957, au grade de technicien chef de travaux d'études et de fabrications du service hydrographique:

M. Cordier (Claude), technicien d'études et de fabrications du 7e échelon.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 8 juillet 1957, sont nommés techniciens d'études et de fabrications (stagiaires) du service central hydrographique (spécialité de calculateur), pour compter du 1er juillet 1957:

MM. Clerc (R.), Le Mancheé (R.).

Techniciens d'études et de fabrications.

Par arrêté du 26 juin 1957, est inscrit au tableau d'avancement de l'année 1955 pour le 5e échelon du grade de technicien d'études et de fabrications:

M. Lentini (Vincent), technicien d'études et de fabrications des travaux mécaniques et du bâtiment, 4e échelon, au service des essences des armées en Algérie.

Par arrêté du 26 juin 1957, M. Lentini (Vincent), technicien d'études et de fabrication des travaux mécaniques et du bâtiment au service des essences des armées en Algérie, inscrit au tableau d'avancement de l'année 1955, est nommé au 5e échelon de son grade pour compter du 1er janvier 1955.

Par arrêté en date du 2 juillet 1957, les agents de la direction des études et fabrications d'armement dont les noms suivent, inscrits sur la liste d'aptitude y afférente établie à la date du 8 novembre 1956, sont nommés techniciens d'études et de fabrications du service des fabrications d'armement à la date du 1er janvier 1954 et titularisés dans le grade correspondant à compter de la même date:

I. — *Corps des techniciens d'études et de fabrications des travaux mécaniques.*

MM.

Theffo (Maurice), administration centrale.
Boucly (Maurice), service central des marchés.
Feroux (René), service central des marchés.
Dalmon (Paul), direction régionale de surveillance de Paris.
Girardin (Didier), direction régionale de surveillance de Paris.
De Corvaia (Hubert), direction régionale de surveillance de Paris-Autos/chars.
Fay (Roger), direction régionale de surveillance de Paris-Autos/chars.
Behier (Jean), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Fayet (André), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Merlin (André), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Requillard (Camille), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Bigot (André), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Sedilliere (Raymond), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Gseil (Robert), direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Sartegou (Fernand), direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Amic (Louis), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Bessy (Jean), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Canet (Marcel), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Dumay (Maurice), établissement d'expériences techniques de Bourges.
Richard (André), laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques de Vernon.
Gramond (André), laboratoire central de l'armement.
Mercier (Georges), laboratoire central de l'armement.
Lefèvre (Raymond), section d'études et fabrications des télécommunications.
Barange (Robert), atelier de construction de Bourges.
Garrault (Pierre), atelier de construction de Bourges.
Gimonette (Jean), atelier de construction de Bourges.
Gilton (René), atelier de construction de Bourges.
Goin (Robert), atelier de construction de Bourges.
Laperdrix (André), atelier de construction du Havre.
Tocqueville (Jean), atelier de construction du Havre.
Angely (Auguste), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Trumelet (René), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Bonnetaud (Jean) atelier de construction de Limoges.
Brousseaud (Pierre), atelier de construction de Limoges.
Picat (Jean), atelier de construction de Limoges.
Reig (Jean), atelier de construction de Limoges.
Chaussinand (Louis), atelier de construction de Lyon.
Grel (Henri), atelier de construction de Lyon.
Tardy (Joseph), atelier de construction de Lyon.
Faroux (Alexandre), atelier de construction de Puteaux.
Lhenry (Jean), atelier de construction de Puteaux.
Marly (Jean), atelier de construction de Puteaux.
Ozanne (Roger), atelier de construction de Puteaux.
Vacandare (Samuel), atelier de construction de Puteaux.
André (Alexandre), atelier de construction de Rennes.
Fauque (François), atelier de construction de Rennes.
Coste (Lucien), atelier de construction de Roanne.
Darmaizin (Pierre), atelier de construction de Roanne.
Narboux (Robert), atelier de construction de Roanne.
Puravet (Edouard), atelier de construction de Roanne.
Berbez (Fernand), atelier de construction de Rueil.
Boucher (François), atelier de construction de Rueil.
Ledebt (André), atelier de construction de Rueil.
Abadie (Charles), atelier de construction de Tarbes.
Daban (Irénée), atelier de construction de Tarbes.
Danos (Jules), atelier de construction de Tarbes.
Habay (Pierre), atelier de construction de Tarbes.
Charbonnier (André), atelier de fabrication du Mans.
Bevillacqua (Bruno), atelier de fabrication de Mulhouse.
Messner (René), atelier de fabrication de Mulhouse.
Derousseau (Edouard), atelier de fabrication de Toulouse.
Granger (Marcel), atelier de fabrication de Toulouse.
Gaillard (Armand), atelier de fabrication de Valence.
Manin (Albert), atelier de fabrication de Valence.
Ranc (Emile), atelier de fabrication de Valence.
Berthonnaud (André), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Boulineau (André), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Leday (Marcel), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Rayon (Pierre), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Defours (Henri), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Moniez (Gustave), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Prost (Louis), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Fleygnac (Antoine), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Peuch (Marcel), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Bejard (Maurice), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Duriault (Pierre), atelier de chargement de Moulins.
Bailly (René), école centrale de pyrotechnie de Bourges.
Bernon (Marcel), école centrale de pyrotechnie de Bourges.
Dru (Marcel), école centrale de pyrotechnie de Bourges.
Gautron (Henri), école centrale de pyrotechnie de Bourges.

II. — *Corps des techniciens d'études et de fabrications des travaux de bâtiment.*

MM

Pivot (Pierre), atelier de fabrication de Toulouse.
Bonnet (Pierre), manufacture nationale d'armes de Tulle.

III. — *Corps des techniciens d'études et de fabrications. des travaux de laboratoire.*

MM.

Quinard (Louis), établissement d'expériences techniques de Versailles.
Boyer (Roger), laboratoire central de l'armement.
Goujoux (Jean), laboratoire central de l'armement.
Martin (Marcel), laboratoire central de l'armement.
Vaillant (Léon), section d'études et fabrications des télécommunications.
Brissaud (Alfred), atelier de construction de Limoges.

Par arrêté en date du 2 juillet 1957, les agents de la direction des études et fabrications d'armement dont les noms suivent, inscrits sur la liste d'aptitude y afférente établie à la date du 8 novembre 1956, sont nommés techniciens d'études et de fabrications du service des fabrications d'armement, à la date du 1er janvier 1955 et titularisés dans le grade correspondant à compter de la même date.

I. — *Corps des techniciens d'études et de fabrications des travaux mécaniques.*

MM.

Dubois (Gaston), direction régionale de surveillance de Paris.
Engster (Jean), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Litzler (Alfred), laboratoire de recherches techniques de Saint-Louis.
Bouche (Marc), laboratoire central de l'armement.
Trebillard (Julien), laboratoire central de l'armement.
Morvan (Louis), section d'études et fabrications des télécommunications.
Baraton (Arsène), atelier de construction de Bourges.
Huguet (Léon), atelier de construction du Havre.
Finon (Lucien), atelier de construction de Lyon.
Lea (Jean), atelier de construction de Puteaux.
Lenoir (Jules), atelier de construction de Rennes.
Cheve (Lucien), atelier de construction de Rueil.
Valentie (Armand), atelier de construction de Tarbes.
Benne (Jean), atelier de fabrication de Toulouse.
Tauberon (Fernand), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Charissou (Armand), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Lacombe (Georges), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Alvin (Georges), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Rouault (Adolphe), école centrale de pyrotechnie de Bourges.

II. — *Corps des techniciens d'études et de fabrications des travaux de laboratoire.*

M. Carpentier (Jean), laboratoire central de l'armement.

Liste des officiers appartenant à la 69e promotion (1955-1957) de l'école supérieure de guerre ayant obtenu le brevet d'études militaires supérieures.

Gendarmerie.

M. Gauthier-Briand (Jean), chef d'escadron.

Service de santé.

M. Izac (René-Germain), médecin lieutenant-colonel.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM.
Badie (François-Pierre), chef de bataillon.
Baudenet d'Annoux (Jean-Marie-Henry-Edmond), chef de bataillon.
Beck (Raymond-Joseph-Paul), chef de bataillon.
Billet (Jacques-Paul), chef de bataillon.
Boisnard (Raymond-Louis-Gabriel-Charles), capitaine.
Boret (Maurice-André-Edouard-Albert), chef de bataillon.
Breil (Joseph-Louis-Maurice), chef de bataillon.
Cahart (François-Roger), chef de bataillon.
Collin (Yann-Marie-Charles), chef de bataillon.
Cousin (Jean-Léon-Marie), chef de bataillon.
Defert (Jean-Marie), chef de bataillon.
Dufour (Charles-Elie), chef de bataillon.
Etcheverry (Jean-Paul), chef de bataillon.
Favaron (Léon-Maurice-Jean), chef de bataillon.
Favreau (Albert-Louis-François), chef de bataillon.
Gallais (Régis-Yvon-Louis), chef de bataillon.
Gaucher (Jacques-Pierre-Léon-Edmond), chef de bataillon.
Kaczmareck (Adalbert), capitaine.
De Lardemelle (Paul-Marie-Ghislain-Joseph), chef de bataillon.
Lecomte (Pierre-Henri-Charles-Adrien-Désiré), chef de bataillon.
Lerosey (Bernard-Joseph-Pierre), chef de bataillon.
Mailhes (André-Roger-Charles), chef de bataillon.
Mairal-Bernard (Emile), chef de bataillon.
Menard (Henri-Isaïe), capitaine.
Merglen (Albert-Aloïse-Valentin), chef de bataillon.
Metzler (Camille-Antoine), chef de bataillon.
Pepin-Lehalleur (François-Marie-René), chef de bataillon.
De Raymond-Cahuzac (Edouard-Marie-Alfred), chef de bataillon.
Roux (Robert-Louis-Maurice), lieutenant-colonel.

Arme blindée et cavalerie.

MM
Cadart (Pierre-Gustave-Edmond), chef d'escadrons.
Deschard (Jean-Raymond-Louis-Marie), chef d'escadrons.
Duclos de Bouillas (Henri-Marie-Joseph-Xavier), chef d'escadrons.
Foucault (Marcel-Victor-Prosper), chef d'escadrons.
De Froissard de Broissia (François-Marie-Henri), capitaine.
Gaillard de Saint-Germain (Raymond-Marie-Eugène-Raoul), lieutenant-colonel.
Gautier (Pierre-Robert-Ernest-Constant), chef d'escadrons.
Guillot (Louis-Gaston-Jean), chef d'escadrons.
Hannezo (René-Marie-François), chef d'escadrons
Keller (Jean-Charles-Marie-Raoul), chef d'escadrons.
De Montal (Marie-Moriss-Albert), chef d'escadrons.
Richter (Georges-Michel-Louis-Marie), chef d'escadrons.

Artillerie.

MM.
Carlier (Jean-Aimé), chef d'escadron.
De Cointet de Fillain (François-Edmond), chef d'escadron.
De Drouas (François-Marie-Augustin-Henry), chef d'escadron.
Gourg (Yves-Edmond-Marie), chef d'escadron.
Grumet (Jean-Emile-Alphonse), capitaine.
Laporte-Many (Raymond-Marie-Joseph-Henri), lieutenant-colonel.
Lehning (Henri-Charles), chef d'escadron.
Lunet de la Malene (Paul-Marie-Edmond), lieutenant-colonel.
Nicodeau (Henri), chef d'escadron.
Renaudin (Guy-Noël-Marie-Marcel), chef d'escadron.
Viotte (Yves-Pierre-Camille-Clair), lieutenant-colonel.

Train.

MM.
Fossat (Paul-Pierre-Louis), capitaine.
Hallais (Pierre-Georges-Jean-Marie), chef d'escadron.

Génie.

MM.
Lecoq (Lucien-Jules-Léon), chef de bataillon.
Terrien (Henri-André-Lucien), lieutenant-colonel.

Transmissions.

M. Vanwelden (Henri-Christophe-Georges-Rémy), chef de bataillon.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

MM.
Aerts (François-Edouard-Emile-Marie), chef de bataillon.
Clairambault (Marcel-Henri), chef de bataillon.
Cogniet (Jean-Antoine-Maurice), chef de bataillon.
Hogard (Jacques-Claude-Emile-Michel), chef de bataillon.
Jeannoel-Ravel (Roger-Louis-Albert), chef de bataillon.
Larrieu (Roger-Pierre-Marie-Clément), chef de bataillon.
Lescure (Paul-Jean-Marie), chef de bataillon.
Mathiot (Georges-Emile), chef de bataillon.
Navarro (Antoine-Aimé), chef de bataillon.
Noël (Pierre-Henri-Jules-Marie-Joseph), chef de bataillon.
Pol (Jacques-Jules-Louis), chef de bataillon.
Puymeges (Roger), chef de bataillon.
Routier (Maurice-Albert), chef de bataillon.
Simon (Jean-Lucien), chef de bataillon.
Siervinou (Germain-Jean-Marie), chef de bataillon.
Thiebault (Jean-Louis-Marie), chef de bataillon.

Artillerie.

M. Peretie (Alfred-Guy-Marie), chef d'escadron.

Service de santé.

MM.
Chauliac (Guy-André-Pierre-Marie), médecin lieutenant-colonel.
Marchalant (Léon-Raymond), médecin commandant.

Intendance.

M. Boulliat (Henri-Charles), intendant militaire de 3e classe.

NOTA. — L'attribution du brevet prendra effet à compter du 1er juillet 1957.

Liste des officiers reconnus aptes à être nommés contrôleurs de 3e classe de l'administration de la marine.

Liste des officiers reconnus aptes à être nommés contrôleurs de 3e classe de l'administration de la marine et déclarés reçus à la suite du concours ouvert le 11 juin 1957.

M. le commissaire de 1re classe Gaillard (F.-J.-H.-E.).
M. le commissaire de 1re classe Sallée (J.-E.).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Administration centrale des finances et office des changes.

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES D'AVANCEMENT DE CLASSE DES AGENTS SUPÉRIEURS

ANNEE 1952

ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES

Agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, proposé pour la 1re classe.

M. Bellenger (Louis).

Agent supérieur de 3e classe, 4e échelon, proposé pour la 2e classe.

M. Cazaux (Henri).

OFFICE DES CHANGES

Agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, proposé pour la 1re classe.

M. Debionne (André).

ANNEE 1953

ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES

Agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, proposé pour la 1re classe.

M. Cazaux (Henri).

RECLASSEMENT

Par arrêté du 2 juillet 1957, M. Bellenger (Louis), agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances (direction du Trésor), est, à compter du 26 mars 1952 promu à la 1re classe, 1er échelon, de son grade.

Compte tenu d'une majoration d'ancienneté de services de 2 ans 7 mois 27 jours qui lui a été attribuée au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, M. Bellenger (Louis), agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances (direction du Trésor), est, à compter du 26 mars 1952, élevé au 2e échelon de sa classe (reliquat à utiliser: 7 mois 27 jours).

Compte tenu, d'une part, du reliquat de majoration d'ancienneté de services de 7 mois 27 jours visé ci-dessus, d'autre part d'une majoration d'ancienneté de services de 8 mois 3 jours qui lui a été attribuée au titre de la loi n° 52-813 du 19 juillet 1952, M. Bellenger (Louis), agent supérieur de 1re classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances (direction du Trésor), est, à compter du 26 novembre 1952, élevé au 3e échelon de sa classe (reliquat à utiliser: néant).

M. Bellenger (Louis), agent supérieur de 1re classe, 3e échelon, à l'administration centrale des finances (direction du Trésor), est, à compter du 26 novembre 1954, élevé au 4e échelon de sa classe.

Par arrêté du 2 juillet 1957, M. Cazaux (Henri), agent supérieur de 3e classe, 4e échelon, à l'administration centrale des finances (service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor), est, à compter du 26 mars 1952, promu à la 2e classe, 1er échelon, de son grade.

Compte tenu, d'une part, d'une majoration d'ancienneté de services de 1 an 3 mois 28 jours qui lui a été attribuée au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, d'autre part, d'une majoration d'ancienneté de services de 4 mois 27 jours qui lui a été attribuée au titre de la loi n° 52-813 du 19 juillet 1952, M. Cazaux (Henri), agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances (service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor), est, à compter du 21 juillet 1952, élevé au 2e échelon de sa classe (reliquat de majoration d'ancienneté de services à utiliser [guerre]: 20 jours).

Compte tenu du reliquat de majoration d'ancienneté visé ci-dessus, M. Cazaux (Henri), agent supérieur de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances (service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor), est, à compter du 1er juillet 1954, élevé au 3e échelon de sa classe (reliquat à utiliser: néant).

M. Cazaux (Henri), agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, à l'administration centrale des finances (service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor), est à compter du 22 février 1953, promu à la 1re classe, 1er échelon, de son grade.

M. Cazaux (Henri), agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances (service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor), est, à compter du 22 février 1955, élevé au 2e échelon de sa classe.

M. Cazaux (Henri), agent supérieur de 1re classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances (service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor), est, à compter du 22 février 1957, élevé au 3e échelon de sa classe.

Par arrêté du 2 juillet 1957:

Compte tenu d'une majoration d'ancienneté de services de 2 ans 4 mois 12 jours qui lui a été attribuée au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, M. Debionne (André), agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, à l'office des changes, est, à compter du 26 mars 1952, promu à la 1re classe, 1er échelon, de son grade (reliquat à utiliser: 2 ans 7 jours).

Compte tenu du reliquat de majoration d'ancienneté de 2 ans 7 jours visé ci-dessus, M. Debionne (André), agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, à l'office des changes, est, à compter du 26 mars 1952, élevé au 2e échelon de sa classe (reliquat à utiliser: 7 jours).

Compte tenu du reliquat de majoration d'ancienneté de 7 jours visé ci-dessus, M. Debionne (André), agent supérieur de 1re classe, 2e échelon, à l'office des changes, est, à compter du 19 mars 1954, élevé au 3e échelon de sa classe (reliquat: néant).

M. Debionne (André), agent supérieur de 1re classe, 3e échelon, à l'office des changes, est, à compter du 19 mars 1956, élevé au 4e échelon de sa classe.

ENERGIE. — INDUSTRIE ET COMMERCE

Délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat à l'énergie,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret n° 56-188 du 13 février 1956, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 17 juin 1957 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 21 juin 1957 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à l'énergie;

Vu le décret n° 57-742 du 25 juin 1957 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'énergie,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Dominique Pedinielli, chef adjoint du cabinet, en l'absence de M. Jean-Claude Achille, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets intéressant le département.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 1957.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
FÉLIX GAILLARD.

Le secrétaire d'Etat à l'énergie,
ÉDOUARD RAMONET.

Le secrétaire d'Etat à l'énergie,

Vu l'ordonnance du 28 septembre 1944 portant organisation du ministère de la production industrielle;

Vu l'article 66 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947, modifié par l'article 13 de la loi n° 53-1319 du 31 décembre 1953;

Vu le décret n° 47-253 du 23 janvier 1947 modifié autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret n° 57-742 du 25 juin 1957 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'énergie et l'autorisant à déléguer sa signature dans les conditions prévues par le décret du 25 janvier 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Echard (Jean), directeur des industries chimiques, pour approuver, au nom du secrétaire d'Etat:

1° Les conventions relatives aux études et recherches effectuées par le laboratoire central des services chimiques de l'Etat, à la demande de particuliers, d'organismes privés ou d'organismes publics ne relevant pas du secrétariat d'Etat à l'énergie;

2° Les conventions relatives aux études effectuées pour le compte du laboratoire central des services chimiques de l'Etat par des professeurs, assistants ou laboratoires de facultés ou d'établissements de l'enseignement supérieur.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1957.

ÉDOUARD RAMONET.

Délégations de pouvoirs.

Le secrétaire d'Etat à l'énergie,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu le décret n° 50-84 du 18 janvier 1950 transférant au ministre de l'industrie et du commerce certaines attributions en matière de ravitaillement;

Vu le décret n° 57-742 du 25 juin 1957 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'énergie,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Echard, directeur des industries chimiques, pour exercer, en ce qui concerne les produits industriels et matières relevant de sa direction, les pouvoirs conférés par la loi susvisée du 19 janvier 1943 aux répartiteurs.

Art. 2. — M. Echard peut, sous sa responsabilité et par décision expresse, déléguer lesdits pouvoirs, à l'exception du pouvoir réglementaire, à tout fonctionnaire ou agent placé sous ses ordres.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1957.

ÉDOUARD RAMONET.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu le décret du 17 juin 1957 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 57-742 du 25 juin 1957 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean-Pierre Levy, directeur des industries diverses et des textiles, pour exercer, en ce qui concerne les matières premières et produits industriels relevant de sa direction, les pouvoirs conférés par la loi du 19 janvier 1953 aux répartiteurs.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Levy, directeur des industries diverses et des textiles, cette délégation est reportée de plein droit sur M. Robaglia, directeur adjoint des industries diverses et des textiles.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1957.

ARTHUR CONTE.

Conseil d'administration du Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine.

Par arrêté du 13 juillet 1957, les mandats d'administrateurs du Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine de:

MM. Raguin (Eugène), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie appliquée à l'école nationale supérieure des mines de Paris;

Pruvost (Pierre), professeur de géologie à la Sorbonne;

Thibault (Jacques), ingénieur en chef des mines, président de la chambre syndicale des mines de fer de France,

sont renouvelés pour une période de six ans, à compter du 23 février 1957.

Service des instruments de mesure.

Par arrêtés du 12 juillet 1957, les inspecteurs stagiaires des instruments de mesure ci-dessous désignés ont été nommés et titularisés dans l'emploi d'inspecteur des instruments de mesure et reclassés dans cet emploi, en vertu des bonifications militaires qui leur ont été accordées, dans les conditions ci-après:

M. Clément (Jacques), Amiens, inspecteur des instruments de mesure de 6e classe, ancienneté dans la classe comptant du 1er juillet 1957.

M. Aubert (Pierre), Grenoble, inspecteur des instruments de mesure de 6e classe, ancienneté dans la classe comptant du 1er juillet 1956.

M. Gueit (Henri), Belfort, inspecteur des instruments de mesure de 6e classe, ancienneté dans la classe comptant du 1er janvier 1957.

M. Laurans (Yves), Roanne, inspecteur des instruments de mesure de 6e classe, ancienneté dans la classe comptant du 1er janvier 1957.

M. Le Berre (René), Dieppe, inspecteur des instruments de mesure de 7e classe, ancienneté dans la classe comptant du 1er juillet 1957.

M. Poggi (André), Saint-Omer, inspecteur des instruments de mesure de 7e classe, ancienneté dans la classe comptant du 1er juillet 1957.

M. Bernard (Jacques), Meaux, inspecteur des instruments de mesure de 7e classe, ancienneté dans la classe comptant du 1er juillet 1957.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Projets de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté en date du 5 juillet 1957, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, la revision partielle du projet de reconstruction et d'aménagement d'Equeurdreville (Manche), approuvé le 24 juillet 1950, est ordonnée.

Cette revision portera sur les points suivants:

Suppression de la voie nouvelle prévue entre la rue Carnot et la rue de l'Amiral-Courbet;

Suppression de la voie nouvelle prévue entre le carrefour Hervé-Mangon, Lepoitevin, Général-Leclerc et la rue Paul-Bert;

Suppression de voies nouvelles prévues dans le quartier de la rue Félix-Faure, entre le pont de Thivet et le chemin des Costils;

Elargissement de la rue des Casernes et étude du raccordement de cette voie à la rue du Commandant-de-Bas.

Jusqu'à l'approbation du projet d'aménagement revisé, les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 20 à 28 du code de l'urbanisme et de l'habitation sont remises en vigueur sur les parties du territoires de la commune d'Equeurdreville intéressées par cette revision.

Par arrêté en date du 8 juillet 1957, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, le projet d'aménagement de la commune de Pornic (Loire-Atlantique) est pris en considération.

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 4 juillet 1957, M. Durel (Jean), ingénieur titulaire de 1re classe, 4e échelon, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 17 août 1957.

Par arrêté en date du 5 juillet 1957, M. Lassauce (Robert), reviseur principal temporaire, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1955, au bénéfice des dispositions de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 modifiée relative au statut général des fonctionnaires.

Par arrêté en date du 5 juillet 1957, M. Rigaud (Jean-Joseph), vérificateur technique temporaire, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1955, au bénéfice des dispositions de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 modifiée relative au statut général des fonctionnaires.

Par arrêté en date du 4 juillet 1957, la démission de M. Pochon (Jacques), vérificateur technique titulaire de 2e classe, 4e échelon, est acceptée, à compter du 24 juin 1957.

Par arrêté en date du 9 juillet 1957, M. Fabris (Mario), sous-chef de section temporaire, est nommé à l'emploi de rédacteur des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1955.

AGRICULTURE. — EQUIPEMENT ET PLAN AGRICOLES

Institution d'une section technique de l'hydraulique rattachée à la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu l'arrêté du 27 février 1951 portant création d'une section technique de l'irrigation et de l'assainissement rattachée à la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole;

Sur la proposition du directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté susvisé du 27 février 1951 est abrogé.

Art. 2. — Il est institué une section technique de l'hydraulique rattachée à la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. Son siège est à Paris.

Son chef est un ingénieur en chef du génie rural, placé sous la haute autorité d'un inspecteur général des eaux et du génie rural. Il est désigné par le directeur général. Il en est de même du personnel de la section constitué par des agents dépendant de la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole.

Art. 3. — La section technique de l'hydraulique a pour mission essentielle d'entreprendre:

1° Toutes études techniques et économiques relatives à l'hydraulique;

2° En liaison avec l'école nationale du génie rural et le centre de recherches et d'expérimentation de génie rural, de rassembler, conserver, exploiter et diffuser dans les services du génie rural les documentations françaises et étrangères relatives aux techniques de l'hydraulique;

3° En accord avec les inspecteurs généraux et ingénieurs en chef du génie rural, de procéder à des études pour l'établissement éventuel de techniques régionales;

4° D'examiner, pour avis, les projets de l'espèce qui, en raison de leur importance, lui sont soumis par les inspecteurs généraux des eaux et du génie rural;

5° D'apporter éventuellement son concours à l'enseignement des techniques de l'hydraulique dans les établissements dépendant du secrétariat d'Etat à l'agriculture.

Art. 4. — Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 juillet 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL RENARD.

Approvisionnement des minotiers à fèves.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 45-823 du 26 avril 1945, modifié par les décrets des 21 mars 1946, 24 septembre 1947 et 15 août 1955, concernant l'incorporation de succédanés dans les farines panifiables;

Vu l'arrêté du 8 juin 1945 autorisant l'incorporation de farines de fèves aux farines panifiables;

Vu l'arrêté du 23 octobre 1954 fixant la quantité de farine de fève susceptible d'être incorporée à la farine panifiable;

Vu l'arrêté du 20 septembre 1956 relatif à l'approvisionnement des minotiers à fèves;

Le comité permanent de l'office national interprofessionnel des céréales en ayant délibéré,

Arrête:

Art. 1er. — Est autorisée, pour la campagne 1957-1958 et à titre dérogatoire, l'incorporation à la farine panifiable de farines provenant de fèves importées de l'étranger.

Art. 2. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1957.

PIERRE DE FÉLICE.

Modèle du certificat de non-opposition à l'attribution d'avantages économiques.

Le secrétaire d'Etat à l'équipement et au plan agricoles,

Vu le décret n° 57-683 du 7 juin 1957 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 1143-1 du code rural relatif au recouvrement des cotisations dues aux organismes de mutualité sociale agricole et aux avantages d'ordre économique accordés aux agriculteurs;

Sur le rapport du directeur des affaires professionnelles et sociales,

Arrête:

Art. 1er. — Le certificat prévu par l'article 5 du décret n° 57-683 du 7 juin 1957 doit être conforme au modèle annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Lorsque le président du conseil d'administration de la mutualité sociale agricole use du pouvoir de délégation prévu par l'article 5 du décret n° 57-683 du 7 juin 1957, la signature du délégué est précédée de la mention: « Pour le président du conseil d'administration des caisses de mutualité sociale agricole et par délégation ».

Art. 3. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Paris, le 17 juillet 1957.

KLÉBER LOUSTAU.

ANNEXE

Certificat de non-opposition à l'attribution d'avantages économiques.

(Article 1143-1, alinéas II et III du code rural.)

Je, soussigné, ..., président du conseil d'administration des caisses de mutualité sociale agricole de .....

certifie qu'à la date du.....

la situation de M.....

était régulière à l'égard des caisses de mutualité sociale dudit département.

En foi de quoi, il est délivré à M.....

le présent certificat qui sera valable jusqu'au.....

Fait à....., le.....

Le président du conseil d'administration des caisses de mutualité sociale agricole de .....

N. B. — La délivrance du présent certificat ne vaut pas quittance.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 15 juillet 1957:

Ont été nommées attachés d'administration de 1re classe et titularisées dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1957:

Mlles Bresson et Talbot, attachés d'administration de 2e classe.

A été nommé attaché d'administration de 2e classe et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1957:

M. Avé, attaché d'administration de 3e classe.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 15 juillet 1957 portant déclassement de la gare fluviale de Villandraut de la ligne de Nizan à Saint-Symphorien.

Par décret en date du 15 juillet 1957, sont déclassés, dans le département de la Gironde, la gare fluviale de Villandraut, sur le Ciron, et le raccordement de cette gare à la ligne de Nizan à Saint-Symphorien.

Transfert d'autorisations de programme et de crédits.

Par arrêté du 4 juillet 1957:

Sur les autorisations de programme et les crédits de payement ouverts au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, pour 1957, une autorisation de programme de 98.020.000 F et un crédit de payement de 137 millions de francs sont définitivement annulés au titre du chapitre 57-50: « Institut géographique national. — Equipement. » du budget des travaux publics, des transports et du tourisme.

Il est ouvert au ministre des finances, des affaires économiques et du plan une autorisation de programme de 98.020.000 F et un crédit de payement de 137 millions de francs applicables au chapitre 57-20: « Constructions semi-définitives, aménagement et expropriation d'immeubles pour le fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat. » du budget de la reconstruction et du logement pour 1957.

Déclassement et reclassement dans la voirie départementale de la Gironde du délaissé de la route nationale n° 10 sur le territoire des communes de Pouljard, Cueynard, Gauriaguet, Cubnezais, Merlet et Marsas (Gironde).

Par arrêté du 9 juillet 1957, est déclassée et reclassée dans la voirie départementale de la Gironde la section délaissée de la route nationale n° 10 comprise entre les P. K. 11,910 et 14,830 et représentée en teinte jaune sur le plan qui restera annexé au présent arrêté.

Déclaration d'utilité publique des travaux d'écrêtement de la route nationale n° 12 au lieudit « la Butte de Vautorte » sur le territoire de la commune de Vautorte (Mayenne).

Par arrêté du 9 juillet 1957, sont déclarés d'utilité publique les travaux d'écrêtement de la route nationale n° 12 au lieudit « la Butte de Vautorte » sur le territoire de la commune de Vautorte, conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Déclaration d'utilité publique de la déviation de la route nationale n° 7 sur le territoire des communes de Châlette-sur-Loing, Montargis et Amilly (Loiret).

Par arrêté du 9 juillet 1957, est déclarée d'utilité publique la déviation de la route nationale n° 7 dans la section comprise entre les P. K. 18,475 et 22,625 sur le territoire des communes de Châlette-sur-Loing, Montargis et Amilly, conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Sera déclassée et reclassée dans la voirie départementale du Loiret la section délaissée de ladite route comprise entre les mêmes points kilométriques.

Déclaration d'utilité publique de la déviation de la route nationale n° 20 dite « Branche Ouest » de la Grande Rocade de Toulouse sur le territoire des communes de Toulouse et de Blagnac (Haute-Garonne).

Par arrêté du 9 juillet 1957, est déclarée d'utilité publique la déviation de la route nationale n° 20, dite « Branche Ouest », de la Grande Rocade de Toulouse, entre le futur passage supérieur de Lalande et le passage à niveau de Langlade, avec suppression de ce dernier, sur le territoire des communes de Toulouse et de Blagnac, conformément aux dispositions des plans qui resteront annexés au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Délégation de signature.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu les décrets des 13 et 17 juin 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-2.3 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret n° 51-735 du 11 juin 1951 relatif aux délégations de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme,

Arrête:

Art. 1er. — Sont renouvelées les délégations de signature données par arrêtés des 17 août 1954, 15 septembre 1954, 13 novembre 1954, 5 novembre 1956 et 7 février 1957 à:

MM.

Spinetta, directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale.

Le Quellec, administrateur civil, directeur adjoint du personnel et de l'administration générale.

Mme Ricroch, sous-directeur de la comptabilité.

Mme Confesson, sous-directeur du personnel et de l'administration générale.

De Rochely, administrateur civil, chargé du 1er bureau du personnel.

André Doumenc, directeur général des chemins de fer et des transports

Besnard, chef de service, adjoint au directeur général des chemins de fer et des transports.

Rumpler, directeur des routes et de la circulation routière.

Mme Liger, sous-directeur des routes.

Mlle Berthomier, administrateur civil de classe exceptionnelle.

Mardon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service central des routes.

Jean Boucoiran, directeur général du tourisme.

Rumeau, directeur de l'institut géographique national.

Pierre Renaud, inspecteur général des ponts et chaussées, commissaire général aux entreprises de travaux publics et de bâtiment.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et portera effet à dater du 14 juin 1957.

Fait à Paris, le 18 juillet 1957.

ÉDOUARD BONNEFOUS.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 15 juillet 1957, M. Lansalot-Basou (Léonce), ingénieur de la navigation aérienne, est placé en position de détachement pour une durée de deux ans, à compter du 1er janvier 1957, auprès de la Compagnie nationale Air France, pour effectuer une mission dans les Etats associés d'Indochine.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Cabinet du secrétaire d'Etat M. Hammadoun Dicko.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 17 juin 1957 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer:

Attaché de cabinet.

M. Mamadou Diawara, secrétaire d'administration de l'Afrique occidentale française.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er juillet 1957 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juillet 1957.

HAMMADOUN DICKO.

Approbation du compte administratif de la caisse de retraites de la France d'outre-mer (exercice 1956).

Par arrêté interministériel (budget et France d'outre-mer) en date du 2 juillet 1957, a été approuvé le compte administratif des recettes et des dépenses administratives de la caisse de retraites de la France d'outre-mer pour 1956 s'élevant, en recettes et en dépenses, à la somme de 47.305.931 francs.

Administration générale.

Par arrêté du 3 juillet 1957, M. Develay (André), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de service, à compter du 2 août 1957, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Par arrêté du 4 juillet 1957, M. Frossard (René-Daniel-Emilien), chef de bureau hors classe d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de service, à compter du 1er août 1957, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Par arrêté du 9 juillet 1957, M. Billard (Pierre), rédacteur de 1re classe, est rayé des contrôles du cadre d'administration générale d'outre-mer, pour compter du 1er décembre 1956, date de sa nomination dans le cadre métropolitain des professeurs certifiés du ministère de l'éducation nationale.

Par arrêté du 9 juillet 1957, M. Groualle (Joseph-Francis-Marie), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de service, à compter du 20 août 1957, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun.

Par arrêté du 10 juillet 1957, MM. Abele (Jacques) et Hublot (Jacques), grands conseillers de l'Afrique équatoriale française, sont nommés administrateurs de l'institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun, en qualité de représentants de l'Afrique équatoriale française, en remplacement de MM. Istre (Jean) et Songomali (Jean).

Travaux publics

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Porimann (Pierre), ingénieur adjoint de 3e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, est placé en position de détachement, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er août 1956, auprès du ministère des affaires étrangères pour servir à la mission française d'aide économique et technique au Cambodge.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Décret du 3 juillet 1957 portant rattachement d'administrateurs du Gouvernement tunisien au corps des administrateurs civils du secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale.

Par décret en date du 3 juillet 1957:

Les administrateurs du Gouvernement tunisien dont les noms suivent sont rattachés, à compter du 19 août 1955, au corps des administrateurs civils du secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, dans les conditions ci-après:

Administrateurs civils de 1re classe.

M. Crouzet, au 1er échelon, à compter du 31 décembre 1952.

M. Bebon, au 2e échelon, à compter du 8 février 1955.

Administrateurs civils de 2e classe.

M. Seguin, au 6e échelon, à compter du 5 juillet 1954.
M. Etzi, au 2e échelon, à compter du 1er octobre 1954.

M. Strugo, nommé administrateur civil du Gouvernement tunisien le 1er octobre 1955, est rattaché, à compter de la même date, au corps des administrateurs civils du secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, en qualité d'administrateur civil de 2e classe, 1er échelon.

Les administrateurs civils désignés ci-dessus bénéficient d'un avancement d'échelon, dans les conditions suivantes:
M. Crouzet, 2e échelon, à compter du 31 décembre 1955.
M. Bebon, 3e échelon, à compter du 8 février 1957.
M. Seguin, 7e échelon, à compter du 5 juillet 1956.
M. Etzi, 3e échelon, à compter du 1er avril 1956.
M. Strugo, 2e échelon, à compter du 1er octobre 1956.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Sources d'eau minérale.

Par arrêté en date du 7 mai 1957, les dispositions de l'arrêté du 19 juillet 1956 suspendant provisoirement l'autorisation d'exploiter la source d'eau minérale « Marie », à Rennes-les-Bains, ont été rapportées en ce qui concerne exclusivement la balnéation.

Par arrêté en date du 29 juin 1957, l'autorisation d'exploiter, accordée par arrêté ministériel du 23 septembre 1871, la source d'eau minérale « Notre-Dame-des-Treize-Pierres », à Villefranche-de-Rouergue, a été suspendue.

Complément de la liste des hôpitaux publics de la région sanitaire de Rouen qui sont assujettis, pour le recrutement et le statut du personnel médical, aux dispositions du chapitre III du titre IV du règlement d'administration publique du 17 avril 1943.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu le livre VII, titre Ier, du code de la santé publique;
Vu le décret n° 891 du 17 avril 1943, modifié par le décret n° 54-472 du 29 avril 1954, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi validée du 21 décembre 1941 sur les hôpitaux et hospices publics, et notamment l'article 180 de ce décret;
Vu les arrêtés des 3 juillet 1952, 9 mai 1953 et 14 septembre 1956;
Vu les propositions de l'inspecteur divisionnaire de la santé à Rouen,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des hôpitaux publics de la région sanitaire de Rouen fixée par les arrêtés des 3 juillet 1952, 9 mai 1953 et 14 septembre 1956 qui sont assujettis pour le recrutement et le statut du personnel médical aux dispositions du chapitre III du titre IV du décret du 17 avril 1943, modifié par le décret du 29 avril 1954, est complétée comme suit:

Département de la Manche.

Hôpital de Pontorson, à l'exception des services de médecine, maternité et spécialités, qui restent assujettis aux dispositions du chapitre IV du titre IV du décret du 17 avril 1943 modifié.

Art. 2. — Le directeur général de la santé publique est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 juillet 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Homologation d'appareils de radiologie et d'électricité médicale.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'arrêté interministériel du 27 juin 1952 relatif aux règles concernant les techniques d'établissement et d'installation des appareils de radiologie, d'actinologie et d'électricité médicale à l'usage des collectivités publiques des établissements de caractère sanitaire qui en relèvent, des formations des services de santé aux armées et des établissements sanitaires des territoires d'outre-mer;

Sur proposition du comité de contrôle des appareils de radiologie et d'électricité médicale siégeant auprès de l'union technique de l'électricité et après avis favorable de la commission interministérielle de normalisation du matériel médico-chirurgical et électro-chirurgical,

Arrête:

Art. 1er. — Il est procédé à l'homologation, sous les numéros ci-après, des prototypes d'appareils ci-dessous désignés, dont les caractéristiques techniques répondent aux conditions déterminées par l'article 1er de l'arrêté interministériel du 27 juin 1952:

CONSTRUCTEURS	DÉSIGNATION de l'appareil.	UTILISATION
Compagnie générale de radiologie, 54, boulevard de Vaugirard, Paris.	Paravent CGR 20 pour la haute protection jusqu'à 90 kV.	Radiodiagnostic 368-AT-57.
Etablissements Lorin, 23, rue Jean-Daudin, Paris.	Générateur MP 36.	Radiodiagnostic 369-EE-57.
Etablissements Lamidey, 24, rue Marceau, Châtillon-sous-Bagneux (Seine).	Unit-Chirurgical DCL II.	Appareil à basse fréquence 370-FD-57.
	Unit-Chirurgical DACL II.	Appareil à basse fréquence 371-AH-57.
Etablissements Gallus, 75, boulevard de la Mission - Marchand, Courbevoie (Seine).	Cardiothermographe.	Electrocardiographe 372-NA-57.
Usines Balteau, 91, rue de Serbie, Liége (Belgique).	Appareil à rayons X type 8095.	Radiodiagnostic 373-MT-57.
	Appareil à rayons X Baltos IX à deux sorties.	Radiodiagnostic 374-EM-57.
Société Chimico-France, 107, boulevard Richard-Lenoir, Paris.	Bovie-Clinic type O-4.	Appareil à haute fréquence 375-NE-57.

Art. 2. — Le directeur général de la santé publique est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 juillet 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics.

Par arrêté en date du 8 juillet 1957, est inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics: M. Furgier (André), directeur économe de l'hospice de Matha (Charente-Maritime).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

Le sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 31 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;
Vu le décret du 17 juin 1957 portant nomination de membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 2 juillet 1957 portant nomination au cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés:

Conseiller technique.

M. Georges Lepeltier, chef adjoint de service départemental au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

Attaché de cabinet.

M. Jacques Dop, fonctionnaire du ministère de l'éducation nationale.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet du 17 juin 1957, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1957.

ANTOINE QUINSON.

MINISTERE DE L'ALGERIE

Décret du 17 juillet 1957 portant homologation d'une décision du gouverneur général de l'Algérie.

Par décret en date du 17 juillet 1957, est homologuée la décision du gouverneur général de l'Algérie portant déconcentration en matière de gestion du domaine immobilier de l'Algérie.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du vendredi 19 juillet 1957.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote des propositions de résolution: 1° de MM. Robert Bichet et Bouxom (n° 4142) tendant à inviter le Gouvernement à rétablir l'égalité entre les jeunes Français appelés sous les drapeaux; 2° de MM. Mondon (Moselle), Ramel et Thiriet (n° 4545) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'égalité entre les jeunes Français appelés à servir en Afrique du Nord. (N° 5098. — M. André-François Mercier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote en deuxième lecture de la proposition de loi relative à la limite d'âge des fonctionnaires ou employés civils et des magistrats de l'ordre judiciaire privés de leur fonctions par l'autorité de fait dite Gouvernement de l'Etat français. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (Nos 5206, 5348. — M. Mérigonde, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 4192) de M. Henri Lacaze tendant à modifier et à compléter la loi n° 56-791 du 8 août 1956 relative à l'amnistie pour certaines infractions commises en Tunisie. (N° 5385. — M. Jean Lefranc, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de loi (n° 2814) de M. Jean Lefranc tendant à l'amnistie des faits ayant entraîné la condamnation d'étrangers appartenant à des pays neutres pour faits de collaboration économique avec l'ennemi. (Nos 4620, 5386. — M. Jean Lefranc, rapporteur.) (Deuxième inscription, sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi (n° 341) de M. Denvers et plusieurs de ses collègues tendant à ouvrir un nouveau délai d'application des dispositions portant admission pour la pension de marin ou d'agent du service général du temps passé dans certaines positions spéciales. (N° 5124. — M. Denvers, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi (n° 4648) portant interdiction de la pêche dans l'étang de Berre. (N° 5428. — M. Bergasse, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote de la proposition de résolution (n° 4507) de M. Nerzic et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour faciliter la distribution du courrier dans les immeubles. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 5181. — M. Parrot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de loi de M. Sion et plusieurs de ses collègues tendant à faire bénéficier des prestations prévues par la législation actuelle sur les accidents du travail et des maladies professionnelles les victimes ou les ayants droit des victimes d'accidents du travail survenus avant l'entrée en application de cette législation et non couverts par la précédente législation. (Nos 813, 4778. — M. Meck, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Vote de la proposition de loi (n° 4856) de Mme Francine Lefebvre et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 5 de l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 5377. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Vote de la proposition de loi (n° 4189) de M. Moisan tendant à compléter l'article 16 du livre IV du code du travail en vue d'assurer l'alternance du président général du conseil des prud'hommes. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 5378. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.)

12. — Explications de vote sur la question de confiance posée au cours de la discussion du projet de loi (n° 5154) et de la lettre rectificative au projet de loi (n° 5412) portant reconduction de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, pour l'adoption, en deuxième délibération, des articles 2, 3, 4 et 5 dans le texte du rapport n° 5542, modifié, en ce qui concerne l'article 2, par l'amendement n° 22 de M. Mérigonde, et contre toute motion, toute demande de disjonction et tous autres amendements et sous-amendements de nature à en modifier la portée ou la date d'application, et pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Frédéric-Dupont demande à M. le secrétaire d'Etat aux arts et lettres si les administrations qui construisent actuellement les bâtiments situés à l'angle des rues de Varenne et Barbet-de-Jouy, ont demandé le bénéfice de dérogations en ce qui concerne la hauteur de ceux-ci et en ce qui concerne les espaces libres et jardins (2e appel).

II. — M. Fernand Grenier demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce: 1° sur quelles bases a été établi le décret du 17 septembre 1956 fixant à 138 films, pour la période du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957, le nombre de films étrangers pouvant être doublés en langue française; 2° comment est envisagée la répartition de ces 138 autorisations de doublage entre les productions étrangères intéressées; 3° si le décret met fin aux accords franco-américains qui prévoyaient un contingent fixé à 121 autorisations de doublage de films américains par an; dans la négative, pour quelles raisons il n'est laissé que 17 autorisations de doublage pour l'ensemble des films étrangers autres qu'américains; 4° pour quelles raisons l'article 3 du décret prévoit des autorisations supplémentaires pour les pays ayant favorisé chez eux la diffusion du film français alors que les Etats-Unis bénéficient, en tout état de cause, d'une garantie de 121 films doublés sans, pour autant, autoriser le doublage des films français sur leur territoire.

III. — M. Cristofol expose à M. le ministre de l'intérieur que les 10 et 11 août, les 10, 19, 21 et 25 septembre, par lettres individuelles et collectives, le tiers des conseillers municipaux de la ville de Marseille a demandé au maire de convoquer d'urgence le conseil municipal en application de la loi du 5 avril 1884, notamment de son article 47, afin de permettre à l'assemblée communale de prendre des mesures pratiques en vue de régler le conflit opposant le personnel de la régie autonome des transports de la ville de Marseille et la direction de cet organisme. Le préfet des Bouches-du-Rhône a été régulièrement informé des demandes formulées avec prière de faire appliquer la loi. A ce jour, ni le maire ni le préfet n'ont donné suite aux demandes précitées. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire respecter la loi en sa qualité de ministre de tutelle.

IV. — M. Berthommier demande à M. le président du conseil: 1° pourquoi M. le ministre des affaires étrangères n'a pas été tenu au courant des contacts pris par M. Commin avec les chefs rebelles algériens; 2° sur quels crédits budgétaires ont été imputées les dépenses occasionnées par les déplacements de M. Commin, lors de ces prises de contact, et quel est le montant de ces dépenses.

V. — M. Paul Coste-Floret demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture quelle était, en 1956, la superficie complantée en cépages nobles (muscat, grenache, maccabéo et malvoisie) pour les producteurs de « vins doux naturels » récoltant respectivement de 0 à 10 hectolitres; de 10 à 20 hectolitres; de 20 à 50 hectolitres; de 50 à 100 hectolitres; de 100 à 250 hectolitres; de 250 à 500 hectolitres; de 500 hectolitres et plus.

VI. — M. Louvel demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce les mesures qu'il compte prendre pour permettre l'alimentation en gaz dans les villes disposant d'installations de production et de distribution non nationalisées et dont l'équilibre d'exploitation est rendu impossible en raison de la politique économique et financière du Gouvernement.

VII. — M. Gilbert Martin demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées: 1° pourquoi les anciens élèves des écoles nationales professionnelles ne sont pas admis dans les

pelotons des élèves officiers de réserve, alors que leurs études sont sanctionnées soit par un baccalauréat technique (deux parties), soit par un brevet spécial de valeur identique au baccalauréat classique, permettant l'admission aux grandes écoles, notamment aux arts et métiers; 2° quelles mesures il compte prendre pour les assimiler à leurs camarades des écoles qui bénéficient, actuellement, de l'admission directe aux pelotons d'élèves officiers de réserve.

VIII. — Question de M. Denvers à M. le secrétaire d'Etat à la santé publique (n° 6972 du 21 mai 1957). (*La présidence a été informée du retrait de cette question par son auteur.*)

IX. — M. Jean Médecin demande à M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement ce qu'il compte faire pour mettre fin aux divergences d'interprétation qui, au mépris de récentes décisions de juridictions administratives et des engagements pris par ses services en stricte conformité avec les lois des 11 octobre 1940 et 28 octobre 1946, empêchent certains sinistrés d'origine du quartier de l'Aréna, à Nice, au cours des hostilités de 1940 à 1945, d'obtenir avec la pleine reconnaissance de leurs droits la possibilité de reconstruire leur foyer.

X. — M. Guy Desson demande à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan s'il a eu à connaître d'une forme d'assurance-recettes consentie à la production de films cinématographiques par une compagnie d'assurances nationalisée, et du montant des risques couverts par ladite compagnie au titre de cette assurance; s'il est informé que les polices d'assurance ainsi souscrites servent de gages auprès de banques privées pour obtenir du crédit, et que la Banque de France réescompte les effets souscrits à la suite de ces opérations; s'il n'estime pas que cet afflux de capitaux risque d'entraîner et de développer un grave déséquilibre sur le marché cinématographique, notamment en augmentant, sans contrepartie, le prix de revient et le montant des devis des films ainsi assurés.

2. — Fixation de l'ordre du jour.

3. — Vote sur la question de confiance posée au cours de la discussion du projet de loi (n° 5151) et de la lettre rectificative au projet de loi (n° 5112) portant reconduction de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, pour l'adoption, en deuxième délibération, des articles 2, 3, 4 et 5 dans le texte du rapport n° 5542, modifié, en ce qui concerne l'article 2, par l'amendement n° 22 de M. Mérigonde, et contre toute motion, toute demande de disjonction et tous autres amendements et sous-amendements de nature à en modifier la portée ou la date d'application, et pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi. (Scrutin public à la tribune.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de loi adoptée par le Conseil de la République tendant à faciliter l'organisation et le fonctionnement des colonies de vacances. (N°s 2471, 4139, 5218. — Mlle Rumeau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint.)

5. — Discussion de la proposition de résolution (n° 2730) de M. Goudoux et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les initiatives nécessaires en vue de la revalorisation des traitements, salaires, retraites et pensions des personnels des industries électrique et gazière. (N° 4110. — M. Michel, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi (n° 4867) prorogeant la loi n° 50-398 du 3 avril 1950 portant organisation provisoire des transports maritimes reconduite par les lois n° 51-473 du 26 avril 1951, n° 52-398 du 11 avril 1952 et n° 53-305 du 10 avril 1953 et par le décret n° 55-692 du 20 mai 1955 pris en application de la loi du 14 août 1951. (N° 5108. — M. Louis Michaud, rapporteur.)

7. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Lecœur (n° 240) tendant à interdire le cumul des exploitations agricoles; 2° de M. Tricart et plusieurs de ses collègues (n° 881) tendant à interdire le cumul excessif des exploitations agricoles; 3° de M. Pelleray et plusieurs de ses collègues (n° 1681) relative au cumul des fermes; 4° de M. Pelleray et plusieurs de ses collègues (n° 2230) tendant à protéger l'unité de l'exploitation agricole; 5° de M. Rincent et plusieurs de ses collègues (n° 2251) relative au maintien des exploitations familiales agricoles. (N°s 2675, 3316. — M. Boscary-Monsservin, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 19 juillet 1957.

N° 4319. — Proposition de loi de M. Gabelle relative aux plantations destinées à la production de vins délimités de qualité supérieure (renvoyée à la commission des boissons).

N° 5243. — Proposition de résolution de M. Maurice Georges tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que le taux d'intérêt demandé aux bénéficiaires de prêts à la construction ne soit pas affecté par les modifications du taux d'escompte de la Banque de France (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 5283. — Proposition de loi de M. Joseph Laniel relative à la taxe piscicole (renvoyée à la commission des finances).

N° 5285. — Rapport supplémentaire de M. Dejean, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 1033 du code de procédure civile relatif aux délais.

N° 5293. — Proposition de loi de M. Buron tendant à assurer le respect des droits reconnus par la loi aux déportés, internés, résistants et politiques, aux combattants volontaires de la Résistance et aux victimes de la guerre, grâce à une application correcte des textes légaux (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5294. — Proposition de loi de Mme Rose Guérin tendant à rétablir le calcul des prestations familiales sur la base d'un salaire réel et la variation de plein droit des prestations familiales dans les mêmes proportions que le salaire ainsi que l'avait prévu la loi du 22 août 1946 (renvoyée à la commission du travail).

N° 5300. — Proposition de résolution de M. Klock tendant à inviter le Gouvernement à étendre les dispositions de la loi du 19 juillet 1952 relative aux majorations d'ancienneté des fonctionnaires anciens combattants aux Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5301. — Proposition de résolution de M. Schaff tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que la majoration du taux d'escompte de la Banque de France ne se répercute pas sur le taux d'intérêt des prêts consentis aux constructeurs (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 5306 (1). — Proposition de résolution de M. Bernard Paumier tendant à inviter le Gouvernement à créer un stage de mécanique et de motoculture au centre d'apprentissage de Vendôme (Loir-et-Cher) (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 5318. — Proposition de loi de M. Arbogast relative à la garantie de l'emploi des travailleurs malades ou accidentés du travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 5339 (2). — Deuxième avis de M. Piette, au nom de la commission des affaires économiques, sur les propositions de loi et de résolution tendant à la répression des fraudes dans le commerce de la cristallerie.

N° 5349. — Rapport de M. Mérigonde, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 1er de la loi du 26 septembre 1951 en vue de permettre aux fonctionnaires résistants qui ont atteint, à la date du 27 septembre 1951, le traitement maximum du dernier grade auquel ils étaient susceptibles d'accéder d'être maintenus en activité de service pour une durée égale à toute ou partie de la majoration d'ancienneté non utilisée pour l'avancement.

N° 5414. — Rapport supplémentaire de M. Jean Lefranc, au nom de la commission de la justice, sur les propositions de loi tendant à assurer une équitable répartition des droits entre sinistrés commerçants propriétaires et locataires commerçants.

N° 5477. — Rapport de M. Fourvel, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi, rejetée par le Conseil de la République, tendant, à titre exceptionnel, à réduire les fermages, à accorder un moratoire pour leur payement et à assurer aux métayers le droit de prélever la quantité de produits nécessaires à leur subsistance avant tout partage.

N° 5494. — Rapport de M. Titeux, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi relative au droit à revision des victimes de la silicose et de l'asbestose professionnelles et leurs ayants droit dont la réparation a été déterminée dans les termes de l'ordonnance du 2 août 1945.

N° 5495. — Rapport de Mme Francine Lefebvre, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant à compléter l'article 64 du livre Ier du code du travail sur la saisie-arrêt des traitements et salaires.

N° 5513. — Projet de loi, modifié par le Conseil de la République, relatif au marché de l'orge (renvoyé à la commission de l'agriculture).

N° 5514. — Proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République dans sa deuxième lecture, tendant à compléter l'article 2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (renvoyée à la commission de la presse).

N° 5516. — Rapport de M. Francis Leenhardt, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République, concernant diverses dispositions relatives au Trésor.

N° 5517 (1). — Rapport de M. Pierre-Fernand Mazuez, au nom de la commission des immunités parlementaires, sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

N° 5518 (1). — Rapport de M. Pierre-Fernand Mazuez, au nom de la commission des immunités parlementaires, sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

N° 5519 (1). — Rapport de M. Pierre-Fernand Mazuez, au nom de la commission des immunités parlementaires, sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

N° 5520. — Projet de loi modifiant le livre V (prestations familiales) du code de la sécurité sociale (renvoyé à la commission du travail).

N° 5522. — Proposition de loi de M. Dorey tendant à appliquer le demi-tarif du droit de timbre de dimension aux actes rédigés sur une seule face du papier (renvoyée à la commission des finances).

N° 5537. — Rapport de M. Gautier-Chaumet, au nom de la commission de la production industrielle, sur la proposition de loi modifiée par le Conseil de la République tendant à l'assainissement des conditions d'exploitation des entreprises gazières non nationalisées.

N° 5538. — Rapport de M. Laborbe, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à fixer le prix du blé de la récolte 1957 sans application, en baisse, du correctif de 6 p. 100 prévu au paragraphe 4 de l'article 10 du décret du 30 septembre 1953 dit « plan céréalier ».

N° 5539 (1). — Rapport de M. Laborbe, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République, relative à la protection de la volaille de Bresse.

N° 5540. — Rapport de M. Charpentier, au nom de la commission de l'agriculture, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole portant amendement à l'accord international sur le sucre, signé à Londres, le 26 octobre 1953.

N° 5541. — Rapport de M. Rolland, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République, tendant à modifier le décret du 9 août 1953 modifiant la loi du 7 mars 1925 tendant à instituer des sociétés à responsabilité limitée.

N° 5542. — Rapport de M. Brocas, au nom de la commission de l'intérieur, en seconde délibération, sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi portant reconduction de la loi du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative, et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire.

N° 5543. — Proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République, relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 5544. — Projet de loi, modifié par le Conseil de la République dans sa troisième lecture, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs (renvoyé à la commission de la reconstruction).

N° 5545. — Rapport de Mme Rose Guérin, au nom de la commission du travail, sur: 1° le projet de loi modifiant le livre V (prestations familiales) du code de la sécurité sociale; 2° la proposition de loi tendant à modifier l'article 531 du code de la sécurité sociale, relatif à la majoration de 5 p. 100 des allocations familiales accordée pour chaque enfant à charge à partir de dix ans, à l'exception du plus âgé.

N° 5547. — Rapport de M. Denvers, au nom de la commission de la reconstruction, sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République dans sa troisième lecture, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

N° 5548. — Deuxième rapport supplémentaire de M. Jean Guitton, au nom de la commission de la reconstruction, sur la proposition de loi tendant à modifier la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

N° 5551. — Projet de loi tendant à modifier certaines dispositions du décret du 14 septembre 1954 relatif à l'assainissement du marché du vin (renvoyé à la commission des boissons).

(1) Tirage restreint.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 16 juillet 1957.

Déclaration politique remise au bureau de l'Assemblée nationale, le 18 juillet 1957, en application de l'article 12 du règlement, par le groupe paysan d'action sociale et rurale.

Le groupe paysan d'action sociale et rurale s'attachera à mettre en œuvre le programme défendu, lors des dernières élections législatives, par le parti paysan d'union sociale et le centre national des indépendants:

1° Défense de la monnaie; simplification de la fiscalité; développement de l'expansion économique, condition du progrès social et d'abord de l'expansion agricole; défense du commerce libre et de l'artisanat;

2° Augmentation du revenu de la paysannerie; amélioration des conditions de travail et d'existence des ruraux; sauvegarde de l'exploitation familiale agricole;

3° Réforme de l'Etat, assurant la stabilité et l'autorité de l'exécutif, et vote d'une loi électorale majoritaire permettant à l'électeur de choisir librement ses élus;

4° Maintien de la présence française en Algérie; mise en valeur des richesses du Sahara, gage de notre indépendance économique; politique d'évolution dans l'Union française;

5° Construction d'une Europe forte et unie — politiquement et économiquement — indispensable à la prospérité et la sécurité du monde libre.

Signée de MM. Grandin, Laborbe, Paquet et Pierre Vitter.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

I. — Groupe paysan

(10 membres au lieu de 14.)

Supprimer les noms de MM. Grandin, Laborbe, Paquet et Pierre Vitter.

II. — Insérer le nouveau groupe suivant:

Groupe paysan d'action sociale et rurale

(Apparenté au groupe des indépendants et paysans d'action sociale, aux termes de l'article 16 du règlement.)

(4 membres.)

MM. Grandin, Laborbe, Paquet et Pierre Vitter.

Le président provisoire du groupe,
Grandin.

III. — Groupe des indépendants et paysans d'action sociale

(86 membres au lieu de 85.).

Ajouter le nom de M. Fulchiron.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Astier de La Vigerie (d'), Barrachin, Bidault (Georges), Billoux, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Cachin (Marcel), Devinat, Dronne, Duprat (Gérard), Gouin (Félix), Guyot (Raymond), Jacquinot (Louis), Kriegel-Valrimont, Laniel (Joseph), Lapie (Pierre-Olivier), Marie (André), Marin (Fernand), Mayer (Daniel), Menthon (de), Mondon (Moselle), Mutter (André), Naegelen (Marcel-Edmond), Pleven (René), Pourtalet, Réoyo, Rieu, Schneiter, Schuman (Robert) (Moselle), Schumann (Maurice) (Nord), Mme Vaillant-Couturier, M. Vassor.

Excusé. — M. de Lipkowski.

Suppléants. — MM. Anxionnaz (de M. Daladier), Couturaud (de M. Gayrard), Alfred Coste-Floret (de M. Grunitzky), Panier (de M. Hernu), Besson (de M. July), Chauvet (de M. Mitterrand), Gagnaire (de M. Moch), Febvay (de M. de Moustier), Montalat (de M. Savary), Davoust (de M. Vahé).

Commission des finances.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Boisdé (Raymond), Bonnet (Georges), Brusset (Max), Caillavet, Chauvel, Colin (André), Courant, David (Marcel), Dorey, Duveau, Gaumont, Gozard (Gilles), Jean-Moreau, Lamps, Loenhardt (Francis), Louvel, Marcellin, Masson (Jean), Mazier, Meunier (Pierre), Panier, Pelat, Privat, Pronteau, Reynaud (Paul), de Tinguy, Tourtaud.

Suppléants. — MM. Arrighi (Pascal), Charpentier, Chatelain, Giscard d'Estaing, Goudoux, Hénault, Marrane.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Bourbon, Buron, Cupfer, Davoust, Dejean, Denis (Alphonse), Gautier (André), Halbout, Isorni, Juvénal, Lazaze (Henri), Lefranc (Jean) (Pas-de-Calais), Maton, Michel, Mignot, Ninine, Peron (Yves), Rolland, Salliard du Rivault, Seitlinger.

Excusé. — M. Vigier.

Suppléants. — MM. Mariat (de M. Charrier), Blondeau (de M. Dreyfus-Schmidt), Llante (de M. Fernand Marin), Réoyo (de M. Maurice Nicolas), Lespiau (de M. Plaisance), Juge (de Mme Rabaté), Couturaud (de M. Reynès), Guillou (de M. Wasmer).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Aubame, Bissol, Bouret, Cadic, Cermolacce, Defrance, Denvers, Febvay, Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Hennenelle, Léger, Mao (Hervé), Michaud (Louis), Mora, Pagès, Parmentier, Paul (Gabriel), Raymond-Laurent.

Excusé. — M. Rousseau.

Commission de la presse.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Baylet, Blondeau, Bouhey (Jean), Desson (Guy), Dumas (Roland), Dupuy (Marc), Gosset, Léotard (de), Lussy (Charles), Puy.

Excusé. — M. Bernard Manceau.

Commission de la production industrielle et de l'énergie.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Brard, Catoire, Charlot (Jean), Degoutte, Deixonne, Delabre, Engel, Evrard, Gautier-Chaumet, Gosset, Goudoux, Helluin (Georges), Larue (Raymond) (Vienne), Michel, Mudry, Paulin, Pelissou, Petit (Guy), Ruf (Joannès).

Excusé. — M. Bernard Manceau.

Suppléant. — M. Montalat (de M. Coutant).

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Coulnaud, Crouzier (Jean), Defrance, Denvers, Desouches, Eudier, Gernez, Guitton (Jean) (Loire-Atlantique), Halbout, Juillard (Georges), Léger, Lenormand (André) (Calvados), Nicolas (Lucien) (Vosges), Nisse, Parmentier, Paulin, Plaisance, Pieven (René), Schaff, Thiriet.

Commission des affaires économiques.

(Séance du jeudi 18 juillet 1957.)

Présents. — MM. Abelin, Baudry d'Asson (de), Bonnet (Christian) (Morbihan) Catoire, Chatenay, Mme Degrond, M. Denis (Alphonse), Mme Estachy, MM. Georges (Maurice), Hugues (André) (Seine), Jarrosson, Klock, Lecœur, Nerzic, Orvoen, Pebellier (Eugène), Pirot, Rolland.

Suppléants. — MM. Montel (de M. Anthonioz), Joseph Ferrand (de M. Balestreri), Michel (de M. Castera), Bourbon (de M. Chambeiron), Alcide Benoit (de M. Chêne), Marcel Noël (de M. Cordillot), Raingeard (de M. Goussu), Thirier (de M. Grandin), Midol (de M. Juge), Marranne (de M. Julian), Barthélemy (de M. Leroy), Musmeaux (de M. Lespiau), Jegorel (de M. Orvoen), Lacaze (de M. Maurice Schumann).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du jeudi 18 juillet 1957.

Présents. — MM. Barrot (Noël), Cayeux (Jean), Ferrand (Pierre) (Creuse), Guillou (Pierre), Guislain, Lacaze (Henri), Mazuez (Pierre-Fernand), Monnerville (Pierre), Mora, Prisset, Roclore, Villard (Jean).

Excusés. — MM. Coirre, Savard.

Suppléants. — M. Joseph Ferrand (de M. Arbogast).

Commission de l'intérieur.

(Séance du jeudi 18 juillet 1957.)

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Barbot (Marcel), Brocas, Cayeux (Jean), Chauvet, Coste-Floret (Alfred), Dreyfus-Schmidt, Gagnaire, Gayrard, Isorni, Lenormand (André) (Calvados), Mariat (René), Mérigonde, Seitlinger, Vallin.

Suppléants. — MM. Morère (de M. Pascal Arrighi), Vayron (de de M. André Bégouin), Icher (de M. Bouyer), Gaumont (de M. Bricout), Moisan (de M. Gilbert Cartier), Defrance (de M. Cristofol), Marcel David (de M. Durroux), Gautier-Chaumet (de M. Edgar Faure), Dides (de M. Féron), Hernu (de M. Hovnanian), Michel Jacquet (de M. La Chambre), Charlot (de M. Le Floch), Briffod (de M. Levindrey), Baylet (de M. de Lipkowski), Girardot (de M. Marrane), Coquel (de M. Merle), Arbellier (de M. Montalat), Berrang (de M. Maurice Nicolas), Juge (de M. Penven), Guy Petit (de M. Priou), Dejean (de M. Provo), Lacaze (de M. Rey), Mignot (de M. Roclore), Couturaud (de M. Tamarelle), Bayrou (de M. Tirolien), Marius Cartier (de M. Vergès), Titeux (de M. Véry), Engel (de M. Vignard), Grandin (de M. Vitter).

Commission de la justice et de législation.

Séance du jeudi 18 juillet 1957.

Présents. — MM. Bourbon, Crouan, Cupfer, Davoust, Dejean, Denis (Alphonse), Halbout, Isorni, Juvenal, Lacaze (Henri), Michel, Mignot, Ninine, Sallard du Rivault, Seitlinger.

Suppléants. — MM. Laniel (de M. Alliot), Couturaud (de M. Berthommier), Angibault (de M. Buron), Joubert (de M. Jean Lefranc), Monnier (de M. Maurice Nicolas), Grouzier (de M. Planta), Bouret (de M. Reynès), Georges (de M. Vigier), Méhaignerie (de M. Wasmer).

Moyens de communication et tourisme.

Séance du jeudi 18 juillet 1957.

Présents. — MM. Anthonioz, Barthélemy, Benoit (Alcide), Berthet, Cadic, Chatenay, Dumortier, Faraud, Jégorel, Médecin, Midol, Noël (Marcel), Regaudie, Schaff, Schmitt (Albert), Souquès.

Excusés. — MM. Parrot, Briffod, Moynet, Coulon.

Suppléants — MM. Musmeaux (de Mme Prin), Gabriel (Paul) (de Mme Reyraud), Diat (de M. Llante), Mora (de M. Virgile Barel), Manceau (de M. Demusois), Mouton (de M. Dufour).

Commission des pensions.

Séance du jeudi 18 juillet 1957.

Présents. — MM. Bégouin (Lucien) (Seine-et-Marne), Berthet, Boccagny, Delabre, Dixmier, Mme Gabriel-Péri, MM. Guislain, Mouton, Thiriet, Vignard.

Excusé. — M. Garat.

Suppléants. — MM. Michel (de M. Casanova), Diat (de M. Tourné), Paul (de M. Ranoux), Mora (de M. Dufour).

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

Séance du jeudi 18 juillet 1957.

Présents. — MM. Coulnaud, Defrance, Denvers, Desouches, Halbout, Lenormand (André) (Calvados), Marrane, Nicolas (Lucien) (Vosges), Parmentier, Sauvage, Schaff, Thiriet.

Excusé. — M. Jean Guitton.

Convocations de commissions.

La réunion de la commission de l'agriculture, suspendue le jeudi 18 juillet, reprendra le vendredi 19 juillet 1957, à neuf heures trente. (Local de la commission de la presse, n° 230) :

I. — Suite du rapport de M. Charpentier sur sa proposition de loi (n° 5158) (production de viande de bœuf).

II. — Rapport de M. Laborbe sur sa proposition de loi (n° 5066) (quantum du blé).

III. — Rapport de M. Soury sur la proposition de loi (n° 5092) de M. Waldeck Rochet (quantum du blé).

IV. — Rapport de M. Sagnol sur la proposition de loi (n° 5271) de M. Baylet (quantum).

La commission des boissons se réunira le vendredi 19 juillet 1957, à dix heures (local de la commission n° 232) :

Nomination d'un rapporteur du projet de loi tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 51-956 du 14 septembre 1951 relatives à la fixation du prix des alcools viticoles et à la destruction des marcs de raisin. — Eventuellement, discussion du rapport.

La commission des finances se réunira le vendredi 19 juillet 1957, à dix heures (local de la commission des finances):

III. — Eventuellement, rapport fait par M. Denvers au nom de la commission de la reconstruction sur le projet de loi (n° 2379) tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs (4e lecture). — M. Courant, rapporteur pour avis.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le vendredi 19 juillet 1957, à onze heures quinze (local de la commission n° 220):

Rapport supplémentaire de M. Denvers sur la proposition de loi (n° 341) tendant à ouvrir un nouveau délai d'application des dispositions portant admission pour la pension de marin ou d'agent du service général du temps passé dans certaines positions spéciales.

Convocation rectifiée.

La réunion de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, prévue pour le jeudi 18 juillet 1957, à dix heures, aura lieu le vendredi 19 juillet 1957, à dix heures (même local, même ordre du jour).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins), convoquée par M. le président pour le vendredi 19 juillet 1957, à onze heures quinze, est reportée à onze heures quarante-cinq, le même jour.

Réunions du vendredi 19 juillet 1957.

Conférence des présidents, à onze heures quarante-cinq. — Cabinet de M. le président.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 230.

Commission des boissons, à dix heures. — Local n° 232.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 219.

Commission des territoires d'outre-mer, à dix heures trente. — Local n° 251.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 255.

Commission de la marine marchande et des pêches, à onze heures quinze. — Local n° 220.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du vendredi 19 juillet 1957.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande présentée par la commission de la production industrielle tendant à obtenir l'autorisation d'envoyer une mission d'information aux Etats-Unis afin d'y étudier la situation des différents secteurs de l'industrie.

2. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957. (Nos 832 et 873, session de 1956-1957. — MM. Carcassonne et Biatarana, rapporteurs de la commission des affaires étrangères; et n° 879, session de 1956-1957. — Avis de la commission des finances. — MM. Alric et Pellenc, rapporteurs; et n° 878, session de 1956-1957. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. Driant, rapporteur; et n° 908, session de 1956-1957. — Avis de la commission des boissons. — M. Jean Bène, rapporteur; et n° 876, session de 1956-1957. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur; et n° 874, session de 1956-1957. — Avis de la commission de la production industrielle. — MM. Vanrullen et Coudé du Foresto, rapporteurs; et n° 875, session de 1956-1957. — Avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. Motais de Narbonne, rapporteur; et n° 906, session de 1956-1957. — Avis de la commission de la marine et des pêches. — M. Vincent Delpuech, rapporteur; et n° 877, session de 1956-1957. — Avis de la commission de la défense nationale. — M. le général Béthouart, rapporteur; et n° 887, session de 1956-1957. — Avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Julien Brunhes, rapporteur; et n° , session de 1956-1957. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. Maurice Walker, rapporteur.)

Documents mis en distribution le vendredi 19 juillet 1957.

N° 836. — Rapport de M. François Valentin sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, concernant la ratification de certains décrets portant rétablissement de droits de douane d'importation applicables aux animaux d'espèce bovine.

N° 849. — Rapport de M. Monichon sur les propositions de loi de M. Marignan et de Mlle Rapuzzi relatives au bénéfice des dispositions du décret du 17 septembre 1956 pour les viticulteurs sinistrés.

N° 855. — Proposition de loi de M. Henry Torrès concernant les certificats pécuniaires.

N° 865. — Proposition de loi de M. Houdet sur le financement des installations d'équipement agricole collectif.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Augarde, Henri Barré, le général Béthouart, Borgeaud, Julien Brunhes, Fousson, Kalb, de Lachomette, de Maupeou, Edmond Michelet, de Montullé, le général Petit, Raymond Pinchard, Edgard Pisani, Jean-Louis Rolland, Rotinat, Marcel Rupied, Seguin, Vanrullen.

Suppléant. — MM. Delrieu, Le Sassier-Boisauné, Sauvêtre, Valentin.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 17 juin 1957.

Présents. — MM. Descours-Desacres, Deutschmann, Droussent, René Dubois, Mme Girault, MM. Marignan, Plait, Southon.

Suppléante. — Mme Cardot.

Excusés. — Mme Marcelle Delabie, MM. Jean Fournier, Emile Roux.

Commission des finances.

1re séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Auberger, Jean Berthoin, Chapalain, Coudé du Foresto, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Longuet, de Montalembert, Pellenc, Primet, Alex Roubert, Jean-Louis Tinaud.

Suppléants. — MM. Paul Chevallier, Delrieu, Diallo Ibrahima, Raybaud.

2e séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Auberger, Jean Berthoin, Bousch, André Boutemy, Chapalain, Coudé du Foresto, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Fléchet, Fousson, Georges Laffargue, de Montalembert, Pauly, Pellenc, Peschaud, Georges Portmann, Primet, Alex Roubert, Jean-Louis Tinaud, Maurice Walker.

Suppléants. — M. Paul Chevallier, Mlle Rapuzzi.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Jules Castellani, Amadou Doucouré, Motais de Narbonne, Razac, Gontchomé Sahouba, François Schleiter.

Excusés. — MM. Boisrond, Cerneau, Chamaulte, Durand-Réville, de Lachomette, Laingo, Raymond Susset.

Suppléants. — MM. Florisson, Houdet, Marius Moutet, Mont, Ohlen.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Louis André, Marcel Bertrand, Canivez, Cuif, Driant, Dupic, Jozeau-Marigné, Perdereau, Edgard Pisani, Plazanet, Mlle Rapuzzi, MM. Voyant, Zussy.

Excusés. — MM. Le Léannec, Mistral.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents — MM. Abel-Durand, Beaujannot, Dassaud, Mmes Marcelle Devaud, Girault, MM. Lebreton, Menu, François Ruin, Tharradin.

Excusés. — MM. Marcel Boulangé, Mérle, Minvielle, Montpied.

Suppléants. — MM. Djessou, Walker.

Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents. — MM. Coudé du Foresto, Naveau, Vanrullen.

Assistait à la séance. — M. Armengaud.

Commission des boissons.

Séance du jeudi 18 juillet 1957.

Présents. — MM. Jean Bène, Charles Durand, Hoeffel, Meillon, Metton, Marc Pauzet, Péridier, Jules Pinsard, Sauvêtre, Sempé, Thibon, Verneuil.

Suppléants. — MM. Enjalbert, Monichon.

Excusés — MM. Georges Bernard, Brettes, Henri Cordier, Cuif, Jean Doussot, Etienne Gay, Monsarrat.

Commission de la marine et des pêches.

Séance du jeudi 18 juillet 1957.

Présents. — MM. Abel-Durand, Henri Cornat, Vincent Delpuech, Durieux, Yves Estève, Houdet, Lachèvre, Le Bot, Marc Pauzet, Jean-Louis Rolland, Schiaffino, Trellu.

Suppléants. — MM. Claireaux, André.

Excusés. — MM. Aubé, Etienne Gay, Jézéquel, Razac, Symphor.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 18 juillet 1957.

Présents. — MM. Auguste-François Billiémas, Bousch, Henri Cornat, Descours-Desacres, Broussent, Laurent-Thouverey, Lebreton, Claude Mont, Raymond Pinchard, Suran, Tharradin, Vanrullen, de Villoutreys.

Excusés. — MM. Coudé du Foresto, Longchambon, Piales.

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur se réunira le vendredi 19 juillet 1957, à dix-sept heures trente (local n° 221) :

Première partie.

(Réunion commune avec la commission de la justice.)

Audition de M. Gilbert-Jules, ministre de l'intérieur, sur le projet de loi (A. N. 3e législ., nos 5154, 5402, 5412), portant reconduction de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre, en Algérie, un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire.

Deuxième partie.

I. — Examen du projet de loi (n° 880, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la garantie des recettes en matière de taxe fiscale. — Désignation d'un rapporteur.

II. — Examen du projet de loi (n° 886, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'affectation ou au détachement de certains fonctionnaires de l'Etat hors du territoire européen de la France. — Désignation d'un rapporteur.

III. — Examen officieux du projet de loi (A. N. 3e législ., nos 5154, 5402, 5412) portant reconduction de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre, en Algérie, un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire. — Désignation d'un rapporteur officieux.

IV. — Examen du rapport pour avis de Mme Marcelle Devaud, sur la proposition de loi (n° 96, session 1956-1957) de M. Rogier, tendant à faire accorder le statut de pupille de la Nation aux enfants algériens devenus orphelins depuis le 1er octobre 1954 par suite des troubles dont la commission des pensions est saisie au fond.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le vendredi 19 juillet 1957, à dix-sept heures trente (local n° 221) (réunion commune avec la commission de l'intérieur) :

Audition de M. Gilbert-Jules, ministre de l'intérieur, sur le projet de loi (A. N. 3e législ., nos 5154, 5402, 5412) portant reconduction de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre, en Algérie, un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire.

Réunions de commissions du vendredi 19 juillet 1957.

Commission de l'intérieur, local n° 221. — Dix-sept heures trente.

Commission de la justice, local n° 221. — Dix-sept heures trente.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 23 juillet 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de M. Bazé et des membres du groupe des républicains sociaux tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à assurer le maintien des activités de la radiodiffusion française dans le Sud-Est asiatique. (Nos 316 et 425, session 1956-1957. — M. Letourneau, rapporteur de la commission d'information.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Bernier, Duval et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à faire assurer aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, l'application effective de l'article 15 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951, qui a institué, tant pour la métropole que pour ces départements, un fonds de garantie pour les accidents d'automobile. (Nos 413 et 426, session 1956-1957. — M. Bernier, rapporteur de la commission des affaires financières.)

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du jeudi 18 juillet 1957, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Polycarpe membre de la commission du plan, de l'équipement et des communications, en remplacement de M. Guillabert.

Nomination de membres d'un organisme extraparlementaire.

Dans sa séance du 18 juillet 1957, l'Assemblée de l'Union française a désigné comme membres de la haute commission de l'organisation commune des régions sahariennes:

MM. Cornet et Cheikh Sidya.

Affaires financières.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents: MM. Antonini, Avinin, Bernier, Cazelles, Cornet, David-Darnac, Delmas, Guyard, Mme Lefaucheux, MM. Léger, Lounda, Reverbori, Schleiter, Schmitt (Robert). *Suppléants:* M. Antonini de M. Bême, M. Avinin de M. Eschenbrenner, M. Bernier de M. Ya Doumbia, M. Cornet de M. Gay, M. David-Darnac de M. Frédet, Mme Lefaucheux de M. Dumas.

Défense de l'Union française.

Séance du mercredi 17 juillet 1957.

Présents: MM. André (Max), Bazé (William), Dardelle, de Gouyon, Guiter (Jean), Laurent-Eynac, Legentilhomme, Lelourneau, Lévy (Roger), Reverbori, Reyt, Theetten. *Suppléants:* M. Jean Guiter de M. Fleury, M. Bazé de M. Audu, M. Laurent-Eynac de M. Raphaël-Leygues, M. Roger Lévy de M. Vivier, M. Reverbori de Mme Emilienne Moreau.

Excusés: MM. Schneider, Georget, Castex.

Relations extérieures.

Séance du jeudi 18 juillet 1957.

Présents: MM. Baudouin, Bidet André, Bader, Dardelle, Héline, Jacobson, Jacquier, Legentilhomme, Oudard, Sarraut Omer. — *Suppléants:* M. Oudard de M. William Bazé, M. André Bidet de M. Coquart, M. Omer Sarraut de M. Laurent Eynac, M. Jacobson de Mme Lefaucheux, M. Baudouin de M. Georges Riond, M. Dardelle de M. Roy, M. Héline de M. Schneider.

Excusé: M. l'amiral Moullec.

Convocation de commission.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 23 juillet 1957, à dix heures trente (local n° C-16), palais de l'Union française.

I. — Demande de voyage.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis, de la proposition (n° 401, session 1956-1957) relative aux crédits nécessaires à l'organisation des journées médicales de Dakar.

III. — Nouvel examen de la proposition de résolution (n° 342, session 1955-1956) relative aux limites d'âge dans les examens et concours pour les étudiants originaires d'outre-mer.

IV. — Questions diverses.

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur adjoint des services de l'Assemblée de l'Union française.

Un concours est ouvert les 23, 24 et 25 septembre 1957 pour le recrutement de quatre administrateurs adjoints des services de l'Assemblée de l'Union française.

Les candidats des deux sexes qui voudront prendre part à ce concours devront posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins ou être citoyens de l'Union française et être âgés de vingt ans au moins au jour du concours et de moins de trente ans au 1er janvier 1957. Cette limite d'âge sera reculée, s'il y a lieu, d'une durée égale à celle du service militaire obligatoire ou de guerre effectivement accompli, ou du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ou au temps de service homologué dans la Résistance. Cette limite d'âge sera également reculée d'un an par enfant à charge suivant le décret du 21 juillet 1939 sur le code de la famille.

Les citoyens français musulmans d'Algérie bénéficieront, en outre, d'un recul de cinq ans de la limite d'âge ainsi calculée.

Les candidats du sexe masculin devront justifier qu'ils se trouvent en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

Le registre des inscriptions est ouvert au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française, palais de l'Union française, 1, avenue d'Iéna, à Paris.

Les demandes d'inscriptions devront faire l'objet d'une requête *manuscrite*. Elles seront reçues jusqu'au 20 août 1957, à dix-huit heures; à cette date, le registre des inscriptions sera définitivement clos.

Toute demande d'inscription devra être accompagnée des pièces suivantes.

1° Un extrait d'acte de naissance;
2° Un extrait récent pour néant du casier judiciaire;
3° Pour tout candidat du sexe masculin, une pièce émanant de l'autorité militaire, ou sa copie certifiée conforme, établissant qu'il se trouve en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée;
4° S'il y a lieu, des attestations officielles du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ainsi que du temps de service homologué dans la Résistance;
5° Une note indiquant la situation de famille du candidat;
6° S'il y a lieu, la copie certifiée conforme des diplômes universitaires et certificats professionnels.

(Les attestations mentionnées aux 3° et 4° peuvent faire l'objet d'un document unique, tel qu'état signalétique et des services militaires.)

Les épreuves du concours auront lieu dans les centres suivants:

Paris, Fort-de-France, Basse-Terre, Cayenne, Saint-Denis-de-la-Réunion, Alger, Dakar, Yaoundé, Lomé, Brazzaville, Tananarive, Nouméa.

D'autres centres pourront, si nécessaire, être créés par décision des questeurs, tant dans la métropole que dans les pays d'outre-mer de l'Union française.

Les frais de déplacement et de séjour imposés aux candidats pour leur participation au concours sont entièrement à leur charge.

Les épreuves auront lieu d'après l'horaire suivant (heure locale de chaque centre):

1° Une dictée (durée: une demi-heure), le lundi 23 septembre 1957, à partir de huit heures (pour le centre de Nouméa: à partir de quatorze heures);

2° Une composition française sur un sujet d'ordre général (durée: trois heures), le lundi 23 septembre 1957, à partir de neuf heures (pour le centre de Nouméa: à partir de quinze heures);

3° Une composition portant sur des notions élémentaires de droit administratif ou de législation financière (durée: une heure et demie), le mardi 24 septembre 1957, à partir de huit heures (pour le centre de Nouméa: à partir de quatorze heures);

4° Une composition de géographie (Union française) (durée: une heure et demie), le mardi 24 septembre 1957, à partir de dix heures (pour le centre de Nouméa: à partir de seize heures);

5° Deux problèmes d'arithmétique (durée: deux heures), le mercredi 25 septembre 1957, à partir de huit heures (pour le centre de Nouméa: à partir de quatorze heures);

6° L'établissement d'un tableau de statistiques ou de finances (durée: une heure et demie), le mercredi 25 septembre 1957, à partir de dix heures trente (pour le centre de Nouméa: à partir de seize heures trente).

L'épreuve de droit administratif ou de législation financière portera sur le programme suivant:

Droit administratif:

1° Les sources du droit administratif: loi, règlements, jurisprudence, notions générales sur le recours pour excès de pouvoir et la responsabilité de la puissance publique;
2° Domaine public et domaine privé; établissements publics et entreprises nationalisées;
3° Contrats et marchés administratifs; les marchés de travaux publics et de fournitures.

Législation financière:

1° Budget: préparation; vote; exécution; contrôle. Contenu du budget: nature juridique et objet des dépenses publiques. Classification des recettes publiques;
2° Impôts: généralités sur l'impôt (impôts directs et impôts indirects; taxe et impôt; impôt sur le revenu et impôt sur le capital); taxe proportionnelle et surtaxe progressive;
3° Comptabilité publique: règles de la comptabilité publique; la comptabilité des dépenses engagées.

Les épreuves de chaque matière seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants:

Dictée	2
Composition française	3
Composition de droit	2,5
Composition de géographie	1,5
Problèmes d'arithmétique	2
Etablissement d'un tableau de statistiques ou de finances	1

Pour être admis, les candidats devront réunir au moins un total de 168 points pour l'ensemble des épreuves, soit une moyenne de 14 sur 20. Une note inférieure à 5 sur 20 pour une épreuve sera éliminatoire.

Une majoration égale à 5 p. 100 du total des points obtenus au concours sera accordée aux candidats appartenant aux services de l'Assemblée, ainsi qu'aux veuves de guerre et aux déportés.

Si plusieurs candidats étaient placés *ex æquo*, le jury du concours établirait un ordre de préférence. La priorité dans le classement serait, en cas d'égalité de points, accordée aux candidats appartenant déjà aux services de l'Assemblée.

Les quatre candidats admis seront appelés à l'emploi d'administrateur adjoint stagiaire des services de l'Assemblée de l'Union française au fur et à mesure des vacances qui se produiront dans le cadre, et sous réserve du résultat favorable de la visite médicale d'aptitude.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admis au titre de ce concours en sus des quatre candidats précités.

Tout candidat qui ne pourra prendre son service dans le délai de deux mois après y avoir été appelé sera considéré comme renonçant définitivement à l'emploi qui lui aura été offert, sauf motifs très exceptionnels qui seront appréciés par le bureau de l'Assemblée.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui écriront au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française, palais de l'Union française, 1, avenue d'Iéna, Paris (16e), ou se présenteront au service du personnel de l'Assemblée (hôtel de l'Assemblée de l'Union française), 21, rue La Boétie, Paris (8e).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Sancerre (Cher).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Sancerre (Cher).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1953.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale du Cher, 2, rue Fulton, à Bourges.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint aux sanatoriums de la Seine, à Hauteville (Ain).

Un poste de médecin adjoint est vacant aux sanatoriums de la Seine, à Hauteville (Ain), deuxième vacance.

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 3 décembre 1956, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère des affaires sociales, secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc., seront fournis par le médecin directeur du sanatorium dans lequel un poste se trouve vacant. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature:

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen, orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite, n'a mis en évidence aucune manifestation morbide;

2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis de concours pour le recrutement d'élèves administrateurs à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Un concours est ouvert à l'institut national de la statistique et des études économiques pour le recrutement de quatre élèves administrateurs dont un appelé à servir en Algérie.

Les candidats nommés élèves administrateurs à l'issue de ce concours seront tenus d'effectuer un cycle d'études de deux ans à l'école d'application de l'institut national de la statistique et des études économiques à Paris.

A sa sortie de l'école d'application de l'institut national de la statistique et des études économiques, le candidat admis au titre de l'Algérie sera obligatoirement affecté au service de statistique générale de l'Algérie.

Aucun diplôme n'est exigé, les épreuves étant du niveau du programme de mathématiques générales.

L'âge exigé des candidats est, à la date du 1er janvier 1957, fixé à vingt-deux ans au moins et vingt-neuf ans au plus. La limite d'âge de vingt-neuf ans est reculée d'un an par enfant à charge et de la durée du service militaire obligatoire.

Les épreuves auront lieu à Paris et éventuellement à Alger, Dakar, Douala et Tananarive aux dates suivantes:

Epreuves écrites: 7, 8, 9 et 10 octobre 1957 inclus.
Epreuves orales: les dates seront indiquées ultérieurement.
La date de clôture des inscriptions est fixée au 1er septembre 1957.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques (section des personnels), 29, quai Branly, à Paris (7e).

Avis de concours pour le recrutement d'attachés stagiaires à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Un concours est ouvert à l'institut national de la statistique et des études économiques, pour le recrutement de trois attachés stagiaires.

Les candidats nommés attachés stagiaires à l'issue de ce concours seront tenus d'effectuer un cycle d'études d'un an à l'école d'application de l'institut national de la statistique et des études économiques à Paris.

Aucun diplôme n'est exigé, le niveau des épreuves en mathématiques est équivalent à celui de « mathématiques élémentaires ».

L'âge exigé des candidats est, à la date du 1er janvier 1957, fixé à dix-huit ans au moins et vingt-neuf ans au plus. La limite d'âge de vingt-neuf ans est reculée d'un an par enfant à charge et de la durée du service militaire obligatoire.

Les épreuves auront lieu à Paris et, éventuellement, à Alger, Dakar, Douala et Tananarive, aux dates suivantes:

Epreuves écrites: 21, 22, 23 et 24 octobre 1957 inclus.
Epreuves orales: les dates seront indiquées ultérieurement.
La date de clôture des inscriptions est fixée au 1er septembre 1957.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques (section des personnels) 29, quai Branly, Paris (7e).

Avis aux importateurs de matériels et pièces de rechange pour le forage et la recherche du pétrole.

Un crédit spécial est ouvert pour l'importation de matériels et de pièces de rechange pour le forage et la recherche de pétrole, originaires et en provenance de la zone dollar.

Les demandes de licences, établies sur formule modèle AC en six exemplaires, pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 26 juillet 1957.

Les demandes de licences concernant ces produits, déposées antérieurement, qui n'auront pas été retournées aux importateurs dans les dix jours du présent avis, sont caduques.

A titre exceptionnel, le crédit faisant l'objet du présent avis pourra également être utilisé pour des importations de ces mêmes produits originaires et en provenance des pays membres de l'Union européenne des paiements, à la condition cependant qu'il n'existe pas de contingent spécifique les concernant dans les accords bilatéraux conclus avec les pays correspondants.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats du budget de 1957, au 31 mars 1957.

(En millions de francs.)

Recettes	990.843
Dépenses	1.032.573
Excédent de dépenses	41.730

Etat de développement par ministère des dépenses du budget de 1957.

DESIGNATION DES MINISTERES	TITRE I — Dette publique.	TITRE II — Pouvoirs publics.	TITRE III — Moyens de service.	TITRE IV — Interventions publiques.	MONTANT des dépenses.
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES CIVILS ET MILITAIRES					
I. — *Services civils.*					
Affaires économiques:					
I. — Affaires économiques	»	»	1.132	15.977	17.109
II. — Commissariat général au plan	»	»	27	»	27
Affaires étrangères	»	»	943	2.744	3.687
Affaires marocaines et tunisiennes	»	»	2.342	563	2.905
Agriculture	»	»	3.277	593	3.870
Anciens combattants et victimes de la guerre	»	»	1.513	15.571	17.084
Education nationale, jeunesse et sports	»	»	73.787	4.882	78.669
Etats associés	»	»	1.431	190	1.621
Finances:					
Services financiers	47	»	20.628	6	20.681
Charges communes	70.637	3.389	35.122	67.649	176.797
France d'outre-mer (dépenses civiles)	»	»	1.837	745	2.582
Industrie et commerce	»	»	803	11.902	12.705
Intérieur	»	»	19.475	189	19.664
Justice	»	»	4.781	»	4.781
Présidence du conseil:					
Services généraux de la présidence du conseil	»	»	4.028	»	4.028
Direction des Journaux officiels	»	»	222	»	222
Service de la défense nationale. — Secrétariat général permanent	»	»	39	»	39
Services de documentation extérieure et de contre-espionnage	»	»	264	»	264
Groupement des contrôles radioélectriques	»	»	223	»	223
Service juridique et technique de l'information	»	»	11	830	841
Reconstruction et logement	»	»	2.817	323	3.140
Santé publique et population	»	»	668	5.737	6.405
Travail et sécurité sociale	»	»	1.701	11.852	13.553
Travaux publics et transports:					
Travaux publics, transports et tourisme	»	»	11.844	29.560	41.404
Aviation civile et commerciale	»	»	2.255	329	2.584
Marine marchande	»	»	366	4.516	4.882
Totaux des services civils	70.684	3.389	191.546	174.158	439.777
II. — *Services militaires.*					
Défense nationale:					
Section commune	»	»	29.311	»	29.311
Air	»	»	34.735	17	34.752
Guerre	»	»	132.250	3	132.253
Marine	»	»	24.835	62	24.897
France d'outre-mer	»	»	14.291	»	14.291
Totaux des services militaires	»	»	235.422	82	235.504
Totaux des dépenses de fonctionnement	70.684	3.389	426.968	174.240	675.281

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	TITRE V — Investissements exécutés par l'Etat.	TITRE VI A — Investissements exécutés avec le concours de l'Etat (subventions et participations).	MONTANT des dépenses.
DÉPENSES EN CAPITAL			
A. — *Investissements civils.*			
Affaires économiques	»	3.361	3.361
Affaires étrangères	»	»	»
Affaires marocaines et tunisiennes	»	»	»
Agriculture	236	594	830
Anciens combattants et victimes de la guerre	»	»	»
Education nationale	3.020	6.208	9.228
Etats associés	»	636	636
Finances:			
Services financiers	1.691	»	1.691
Charges communes	1.679	»	1.679
France d'outre-mer	50	19.183	19.233
Industrie et commerce	2.449	614	3.063
Intérieur	96	52	148
Justice	21	»	21
Présidence du conseil:			
Services généraux de la présidence du conseil	»	8.435	8.435
Direction des journaux officiels	»	»	»
Services de documentation extérieure et de contre-espionnage	»	»	»
Groupement des contrôles radioélectriques	1	»	1
Reconstruction et logement	133	30	163
Santé publique et population	51	764	815
Travail et sécurité sociale	»	100	100
Travaux publics et transports:			
Travaux publics, transports et tourisme	893	43	936
Aviation civile et commerciale	605	23	628
Marine marchande	84	1.600	1.684
Totaux des investissements civils	11.009	41.643	52.652
B. — *Investissements militaires.*			
Défense nationale:			
Dépenses communes	2.915	»	2.915
Section Air	72.492	1	72.493
Section Guerre	30.861	»	30.861
Section Marine	10.431	»	10.431
France d'outre-mer	480	»	480
Totaux des investissements militaires	117.179	1	117.180
Totaux des dépenses d'investissements	128.188	41.644	169.832

C. — *Prêts et avances et réparations de dommages de guerre.*

Dépenses en capital effectuées avec le concours de l'Etat (prêts et avances):	
Finances (charges communes)	7.543
France d'outre-mer	7.073
Affaires économiques	168
Finances. — Versements à la caisse autonome de la reconstruction	59.215
Travaux publics et transports:	
Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche (marine marchande)	662
Remise en état des navires affrétés	»
Autres dépenses de reconstitution:	
Finances (mobilisation des titres de la caisse autonome de la reconstruction)	»
Travaux publics et transports (dépenses de reconstitution de la Société nationale des chemins de fer français)	2.175
Total	76.836

D. — *Dépenses effectuées sur ressources affectées* (titre VIII).

Agriculture	15.585
Affaires économiques	125
Education nationale, jeunesse et sports	1
Industrie et commerce	5.664
Intérieur	6
Travaux publics, transports et tourisme	1.124
Total	22.505

RECAPITULATION DES DEPENSES

DÉSIGNATION	MONTANT de l'imputation définitive des dépenses.	DERNIERS renseignements complémentaires parvenus des territoires d'outre-mer.	PAYEMENTS imputés à des comptes d'attente	TOTAL des dépenses.	MONTANT des payements effectués en 1956.	MONTANT des payements effectués du 1er janvier au 31 mars 1957.	MONTANT des payements effectués en avril 1957.
Fonctionnement des services civils....	439.777	360	69.438	509.575	5.038	499.808	4.729
Fonctionnement des services militaires	235.504	1.366	15.131	252.001	75.602	173.968	2.431
Dépenses en capital exécutées par l'Etat:							
Investissements civils.....	52.652	11	90	52.753	»	51.074	1.679
Investissements militaires.....	117.180	85	1.638	118.903	»	112.855	6.048
Prêts et avances, réparations de dommages de guerre. — Investissements.	76.836	»	»	76.836	»	76.707	129
Dépenses effectuées sur ressources affectées	22.505	»	»	22.505	»	22.289	216
Totaux.....	944.454	1.822	86.297	(1) 1.032.573	80.640	936.701	15.232
					1.032.573		

(1) En ce qui concerne les opérations effectuées à l'étranger et dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

Etat de développement des recettes du budget de 1957 au 31 mars 1957.

DESIGNATION	MONTANT des recettes
A. — *Recettes fiscales.*	
Imputation définitive. — Produits des contributions directes et taxes assimilées.....	314.369
Produits de l'enregistrement.....	32.818
Produits du timbre.....	10.658
Produits de l'impôt sur les opérations de bourse	2.761
Produits de l'impôt de solidarité nationale	147
Produits des douanes.....	(1) 94.019
Produits des contributions indirectes.....	17.831
Taxe sur les transports de marchandises.	7.004
Produits des taxes sur le chiffre d'affaires	262.301
Produits des taxes uniques.....	19.675
Total.....	791.583
Recettes imputées à des comptes d'attente.....	(2) 88.180
Total des recettes fiscales.....	879.763
B. — *Autres recettes budgétaires.*	
Produits du monopole des poudres à feu.....	180
Exploitations industrielles.....	7.068
Produits et revenus du domaine de l'Etat.....	2.485
Produits divers.....	27.623
A reporter.....	37.356

DESIGNATION	MONTANT des recettes
Report.....	37.356
Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement:	
Produits du prélèvement exceptionnel institué par la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948.....	6
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948.....	26.711
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane.....	634
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstruction	450
Ressources exceptionnelles, coopération internationale:	
Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique.....	3.363
Fonds de concours ordinaires et spéciaux.....	13.475
Fonds de concours, coopération internationale.....	7.187
Ressources affectées à diverses dépenses.....	21.868
Total des autres recettes budgétaires.....	111.050
Derniers renseignements complémentaires parvenus des territoires d'outre-mer.....	30
Total des recettes du budget de 1957.....	990.843

(1) Y compris le montant des crédits de droit à l'enlèvement accordé par l'administration des douanes pour 25.592 millions de francs.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la vingt-sixième semaine (du 22 au 28 juin 1957). (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1957 — Recettes évaluées	1956 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1957 — En valeur absolue	1957 — Pourcentage	1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	3.228.600	2.968.885	259.715	8,7	»	»
Bagages	69.850	56.641	13.209	23,3	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg	389.630	336.080	53.550	15,9	»	»
Marchandises (détail et wagons)	6.440.140	5.791.583	648.557	11,2	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	10.128.220	9.153.189	975.031	10,7	»	»

II. — Evaluation des recettes au 28 juin 1957.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1957	RECETTES évaluées du 1er mai au 28 juin 1957	TOTAL des recettes du 1er janvier au 28 juin 1957	RECETTES comptables du 1er janvier au 28 juin 1956	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1957 — En valeur absolue	1957 — Pourcentage	1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	38.426.891	22.812.700	61.239.591	54.545.940	6.693.651	12,3	»	»
Bagages	697.406	414.360	1.111.766	816.065	295.701	36,2	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg	6.520.674	3.166.990	9.687.664	8.386.209	1.301.455	15,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	104.276.207	52.109.170	156.385.377	140.863.407	15.521.970	11,0	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	149.921.088	78.503.310	228.424.398	204.611.621	23.812.777	11,6	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours coté en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 18 juillet 1957	
319 95	États-Unis	1 $ U.S.A	300 . 1	.... ..	.... ..	330 ..	.... ..
368 40	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	369 ..	368 15
163 10	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
2806 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8399 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8274 ..	8396 ..	8396 ..	.... ..
1356 25	Autriche	100 sch	1316 15	1336 05	1356 25	1356 25	.... ..
700 55	Belgique	100 F b	700 ..	691 75	705 25	700 45	700 25
5067 30	Danemark	100 c d	5067 22	5029 25	5105 25	5039 .	.... ..
980 55	Gde Bretagne	1 liv st	980 ..	972 65	987 35	980 55	980 40

Dernier cours coté en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 18 juillet 1957	
56 43	Italie	100 lire	56 008	55 09	56 43	56 43	.... ..
4997 ..	Norvège	100 c n	4900 ..	4863 30	4957 ..	4957 50	.... ..
9.31 ..	Pays-Bas	100 fl	9210 52	9141 60	9279 80	9227 ..	9224 ..
6745 ..	Suède	100 c s	6765 625	6715 ..	6816 50	6700 ..	6789 50
8013 ..	Suisse	100 f s	8063 98	7944 ..	8054 ..	8012 ..	8038 ..
1007 ..	Égypte	1 liv ég	1035 04	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
1215 ..	Portugal	100 esc	1217 79	1208 25	1226 50	1220 ..	1218 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 krs	4861 11	4824 50	4897 50	.... ..	.... ..
117 40	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A. ..... 100 F C. F. A. 250

Zone C. F. P. ..... 100 F C. F. P. 650

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'offre des changes.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 11 JUILLET 1957	AU 4 JUILLET 1957
ACTIF			
Encaisse or		201.204.302.426 »	201.204.302.426 »
Prêt d'or au Fonds de stabilisation des changes (1)		100.000.000.000 »	100.000.000.000 »
Disponibilités à vue à l'étranger		11.771.000.000 »	11.771.000.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (2)		»	»
Monnaies divisionnaires		11.266.602.311 »	11.803.269.975 »
Comptes courants postaux		39.303.202.233 »	41.861.524.210 »
Bon du Trésor négociable: Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.114.743 »	3.849.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		175.000.000.000 »	175.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (1)		249.600.000.000 »	196.300.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	808.337.401.110 »		
Effets escomptés sur l'étranger	181.997.162 »	2.033.816.382.731 »	2.018.286.766.426 »
Effets garantis par l'office des céréales (6)	9.887.696.493 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	1.215.406.284.969 »		
Effets négociables achetés en France (7)		277.377.635.115 »	275.569.434.571 »
Avances à 30 jours sur effets publics		19.047.580.000 »	16.325.600.000 »
Avances sur titres		11.967.672.146 »	12.083.629.414 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		35.110.405.804 »	31.942.617.935 »
Divers		61.237.132.020 »	63.536.406.086 »
Total		3.706.668.010.312 F	3.639.150.637.536 F
PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		3.230.200.291.595 »	3.200.570.639.150 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	90.625.905 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	168.739.167 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	293.434.513.467 »	374.500.822.238 »	339.159.717.735 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	80.806.943.609 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		307.824.529 »	307.824.529 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		101.450.466.200 »	98.903.800.372 »
Total		3.706.668.010.312 F	3.639.150.637.536 F

(1) (Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957).
(2) (Convention du 27 juin 1949).
(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 29 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 29 juillet 1944).
(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(7) (Décret du 17 juin 1938).
(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	6 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0
Escompte d'effets mobilisant des créances nées sur l'étranger	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme des FORGES et ATELIERS de MEUDON

CAPITAL : 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 6, RUE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)

R. C. : Seine 79114.

Emprunt obligataire 5 1/2 0/0 1947 de 20 millions de francs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, dans sa séance du 28 mai 1957, a décidé que l'amortissement au 1er septembre 1957 se fera par tirage au sort de 127 obligations.

Les obligations sorties au tirage seront remboursées à 5.000 F, coupon 11 attaché, à dater du 1er septembre 1957.

Liste numérique des 127 obligations 5 1/2 0/0 1947 amorties au tirage du 3 juillet 1957 et remboursables à patir du 1er septembre 1957 à 5.000 F et des obligations sorties aux tirages précédents et non remboursées.

238 et 239	(55)	338 à 340 (55)
241	(55)	346 et 347 (55)
250 et 251	(55)	543 et 544 (53)
286 à 289	(55)	558 et 559 (53)
296 à 308	(55)	580 et 581 (53)
310 à 314	(55)	1.356 à 1.482 (57)
320	(55)	2.407 à 2.409 (54)
331 et 332	(55)	

2.414	(54)
3.290 et 3.291	(56)
3.303 à 3.308	(56)
3.339 à 3.343	(56)
3.368 et 3.369	(56)
3.377 à 3.380	(56)
3.385 à 3.411	(56)

MADAGASCAR

EMPRUNTS 1903, 3 0/0 1905

Liste des numéros d'obligations sorties au tirage du 4 juillet 1957 et remboursables à partir du 1er septembre 1957.

Emprunt 3 0/0 1903 (1.548 *numéros*).

OBLIGATIONS DE 500 F

1.901 à 1.910 — 2.101 à 2.110 — 3.521 à 3.530 — 4.031 à 4.040 — 4.311 à 4.320 — 4.701 à 4.710 — 6.061 à 6.070 — 6.541 à 6.550 — 6.651 à 6.660 — 6.681 à 6.690 — 6.951 à 6.960 — 7.521 à 7.530 — 7.911 à 7.920 — 8.431 à 8.440 — 8.681 à 8.690 — 9.051 à 9.060 — 9.271 à 9.280 — 9.501 à 9.510 — 9.521 à 9.530 — 10.531 à 10.540 — 10.781 à 10.790 — 11.301 à 11.310 — 11.431 à 11.440 — 11.991 à 12.000 — 12.141 à 12.150 — 12.451 à 12.460 — 12.611 à 12.620 — 13.251 à 13.260 — 14.031 à 14.040 — 14.311 à 14.320 — 16.341 à 16.350 — 16.431 à 16.440 — 16.721 à 16.730 — 16.931 à 16.940 — 19.481 à 19.490 — 19.771 à 19.780 — 20.821 à 20.830 — 23.451 à 23.460 — 23.651 à 23.660 — 23.781 à 23.790 — 24.121 à 24.130 — 24.271 à 24.280 — 24.691 à 24.700 — 25.081 à 25.090 — 25.241 à 25.250 — 25.411 à 25.420 — 26.891 à 26.900 — 26.981 à 26.990 — 28.091 à 28.100 — 28.421 à 28.430 — 29.941 à 29.950 — 30.131 à 30.140 — 31.211 à 31.220 — 35.121 à 35.130 — 35.191 à 35.200 — 35.291 à 35.300 — 36.701 à 36.710 — 37.151 à 37.160 — 38.361 à 38.370 — 39.791 à 39.800 — 41.331 à 41.340 — 41.871 à 41.880 — 41.941 à 41.950 — 42.431 à 42.440 — 42.491 à 42.500 —43.591 à 43.600 — 43.931 à 43.940 — 44.041 à 44.050 — 45.001 à 45.010 — 46.671 à 46.680 — 47.011 à 47.020 — 43.031 à 48.040 — 49.751 à 49.760 — 50.361 à 50.370 — 51.201 à 51.210 — 51.401 à 51.410 — 51.641 à 51.650 — 51.781 à 51.790 — 52.111 à 52.120 — 52.261 à 52.270 — 53.061 à 53.070 — 53.761 à 53.770 — 54.371 à 54.380 — 55.801 à 55.810 — 56.241 à 56.250 — 57.191 à 57.200 — 57.431 à 57.440 — 53.091 à 58.100 — 58.461 à 58.470 — 59.391 à 59.400 — 59.551 à 59.560 — 60.171 à 60.180 — 60.671 à 60.680 — 61.511 à 61.520 — 61.911 à 61.920 — 62.051 à 62.060 — 63.631 à 63.640 — 64.431 à 64.440 — 66.291 à 66.300 — 67.231 à 67.240 — 68.111 à 68.120 — 68.211 à 68.220 — 68.411 à 68.420 — 69.531 à 69.540 — 70.111 à 70.120 — 71.861 à 71.870 — 73.081 à 73.090 — 73.581 à 73.590 — 75.241 à 75.250 — 76.251 à 76.260 — 76.521 à 76.530 — 77.441 à 77.450 — 77.651 à 77.660 — 77.721 à 77.730 — 78.061 à 78.070 — 78.341 à 78.350 — 79.991 à 80.000 — 80.131 à 80.140 — 80.191 à 80.200 — 80.501 à 80.510 — 80.551 à 80.560 — 80.611 à 80.620 — 81.821 à 81.830 — 82.511 à 82.520 — 83.841 à 83.850 — 84.071 à 84.080 — 84.541 à 84.550 — 84.641 à 84.650 — 85.121 à 85.130 — 85.141 à 85.150 — 85.271 à 85.280 — 85.981 à 85.990 — 87.251 à 87.260 — 87.771 à 87.780 — 87.891 à 87.900 — 88.241 à 88.250 — 88.261 à 88.270 — 88.661 à 88.670 — 89.071 à 89.080 — 89.491 à 89.500 — 89.871 à 89.880 — 91.591 à 91.600 — 92.211 à 92.220 — 94.231 à 94.240 — 94.271 à 94.280 — 94.391 à 94.400 — 94.411 à 94.420 — 94.701 à 94.710 — 95.191 à 95.200 — 96.051 à 96.060 — 96.431 à 96.440 — 96.631 à 96.640 — 97.261 à 97.270 — 99.391 à 99.400 — 99.521 à 99.527 — 100.450.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 9 février 1957, page 1653 et suivantes.

Emprunt 3 0/0 1905 (519 *numéros*).

OBLIGATIONS DE 500 F

101.351 à 101.360 — 101.611 à 101.620 — 102.121 à 102.130 — 104.141 à 104.150 — 104.551 à 104.560 — 104.991 à 105.000 — 105.671 à 105.680 — 105.931 à 105.940 — 106.401 à 106.410 — 106.791 à 106.800 — 107.891 à 107.900 — 108.051 à 108.060 — 108.331 à 108.340 — 108.661 à 108.670 — 109.171 à 109.180 — 109.381 à 109.390 — 109.551 à 109.560 — 109.981 à 109.990 — 110.151 à 110.160 — 111.641 à 111.650 — 112.081 à 112.090 — 113.121 à 113.130 — 113.221 à 113.230 — 113.631 à 113.640 — 114.421 à 114.430 — 114.921 à 114.930 — 115.401 à 115.410 — 116.521 à 116.530 — 117.891 à 117.900 — 118.551 à 118.560 — 119.081 à 119.090 — 119.161 à 119.170 — 119.261 à 119.270 — 119.801 à 119.810 — 120.441 à 120.450 — 120.701 à 120.710 — 121.291 à 121.300 — 123.931 à 123.940 — 125.061 à 125.070 — 125.521 à 125.530 — 125.961 à 125.970 — 128.691 à 128.700 — 128.971 à 128.980 — 129.761 à 129.770 — 130.111 à 130.120 — 130.261 à 130.270 — 130.381 à 130.390 — 131.791 à 131.800 — 132.441 à 132.450 — 132.531 à 132.540 — 132.989 à 132.990 — 133.271 à 133.280 — 133.441 à 133.447.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 9 février 1957, page 1653 et suivantes.

COMPAGNIE GENERALE DE RADIOLOGIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 468.672.000 F

SIÈGE SOCIAL : 34, BOULEVARD DE VAUGIRARD, PARIS (15e)

Registre du commerce : Seine 54-B 10562.

Obligations 5 3/4 0/0 1948 *de* 10.000 F.

Huitième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 124 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 septembre 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Série comprenant les obligations amorties au premier tirage au sort du 8 août 1955 (remboursement au 15 septembre 1955), parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

5.263 à 5.321

ETABLISSEMENTS MERLIN ET GERIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.258.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : RUE HENRI-TARZE, A GRENOBLE (ISÈRE)

R. C. : Grenoble 54-B 80.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 247 obligations 4 1/4 0/0 1946, dont :

211 correspondant au onzième amortissement du 1er août 1957 ;
36 à titre d'amortissement anticipé partiel par imputation sur les derniers amortissements.

Titres restant à rembourser.

Néant.

SOCIETE des ANCIENS ETABLISSEMENTS JOSEPH PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 240.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : ROUTE DE LA ROCHE-MAURICE, NANTES-CHANTENAY

Registre du commerce : Nantes 879 B.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société anonyme des anciens établissements Joseph Paris a procédé au rachat en Bourse des 80 obligations 4 1/4 0/0 1946, formant la totalité des obligations à rembourser au 1er septembre 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ont été également couverts par rachats en Bourse.

BILANS

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 2.100.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 4452.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1956

ACTIF

Espèces en caisse, au Trésor et à la Banque de France		28.809.309.023
Avoirs dans les banques et chez les correspondants et reports		619.880.347
Valeurs du Trésor ou garanties par l'Etat		4.363.649.533
Titres divers en portefeuille		453.797.308
Immeubles		234.155.277
Escomptes et pensions d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)		6.499.396.402
Avances à moyen terme :		
Sur ressources diverses de la société	90.677.258.478	
Sur avances du fonds de développement économique et social	110.240.865.327	
Sur le produit d'emprunts gagés par annuités de l'Etat (convention des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1944)		200.918.123.805
Fonds d'emprunts gagés déposés au Trésor pour de nouvelles avances à moyen terme (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1944)		1.300.000.000
Engagements de l'Etat au titre d'opérations effectuées pour son compte (conventions des 7 juillet 1919, 12 février 1934, 30 août 1937 et 6 mai 1941)		172.993.360.677
Débiteurs divers		3.093.229.816
Comptes d'ordre et divers		3.068.456.067
		422.353.358.255

PASSIF

Capital social		2.100.000.000
Primes d'émission du capital social		210.000.000
Réserves :		
Légale		210.000.000
Générale		1.950.000.000
Immobilière		125.000.000
Provision pour risques de mobilisation de crédits à moyen terme		2.100.000.000
Provision spéciale pour risques d'avances à moyen terme (convention du 7 juillet 1919)		3.008.218.792
Bons et obligations en circulation :		
Bons et obligations non gagés par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	80.168.840.000	
A ajouter : primes de remboursement courues	42.611.481	80.211.451.481
Obligations gagées par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	173.204.675.000	
A ajouter : primes de remboursement courues	1.098 685.677	174.303.360.677
Avances du fonds de développement économique et social		112.240.865.327
Bons et obligations amortis et coupons échus non présentés		3.851.016.492
Créditeurs divers		1.605.670.045
Fonds en compte avec l'Etat et les trésoriers-payeurs généraux		15.744.325.678
Provisions de l'Etat pour le service des emprunts gagés et le règlement des traites		4.465.087.855
Comptes d'ordre et divers		19.623.586.031
Profits et pertes :		
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	76.749.891	
Bénéfice net de l'exercice 1956	528.025.986	604.775.877
		422.353.358.255

HORS BILAN

Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)	108.113.616.599
Effets représentatifs de crédits à moyen terme circulant sous endos du Crédit national (art. 58 des statuts)	158.228.041.122

Le directeur général
BRUNET.

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA REPARATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 2.100.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 4452.

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT. — SITUATION AU 31 DECEMBRE 1956

Règlement d'allocations pour la reconstruction (guerre de 1939 et inondations).

Payement d'allocations:			Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat	84.088.386.050	
Guerre de 1939	2.285.366.404.722		Produits de bons de la reconstruction et d'emprunts de groupements de sinistrés	6.979.800.216	
Inondations	1.270.240.622		Versements de la caisse autonome de la reconstruction	2.202.343.731.686	
		2.286.636.645.344	Versements de l'Etat pour payement d'allocations (inondations)	1.149.564.187	
Disponibilités		14.491.726.151	Fonds en compte avec la caisse autonome de la reconstruction	6.566.889.326	
		2.301.128.371.495			2.301.128.371.495

Avances spéciales pour le compte de l'Etat.

Avances spéciales pour le compte de l'Etat à des entreprises industrielles et commerciales:			Versements de l'Etat pour avances spéciales	135.146.841.390	
Avances du fonds de développement économique et social	137.025.972.219		Intérêts intercalaires capitalisés sur avances spéciales du fonds de développement économique et social	2.755.001.442	
Avances à l'industrie cinématographique	852.081.773		Versements de l'Etat chérifien	1.260.700.000	
Autres avances	23.788.840				
Avances de l'Etat chérifien	1.260.700.000				
		139.162.542.832			139.162.542.832

Plan de relèvement européen (aide américaine).

Sommes mises à la disposition du Gouvernement français	993.652.951.755			
Frais de transport des colis-dons (accord du 28 juin 1948)	866.808.799			
Prélèvement contractuel (accord du 10 juillet 1948)	74.013.119.051			
Disponible bloqué en compte à la Banque de France	169.364.916			
		1.068.702.244.521	Produit de l'aide américaine (plan Marshall)	1.068.702.244.521

Le directeur général,
BRUNET.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Claude-René-Jean Lavarone, né à Orléans le 1er avril 1934, demeurant à Orléans, 40, rue de la Bretonnerie, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Varon.

Mlle Danielle-Marthe Lavarone, née à Choisy-le-Roi (Seine) le 17 décembre 1932, demeurant à Orléans, 40, rue de la Bretonnerie, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Varon.

M. Steinberg (Maurice), né à Paris (12e) le 9 juillet 1922, et son épouse, Jeanne-Alberte Guillaud, née le 23 décembre 1924 à Bourgoin (Isère), domiciliés ensemble à Chaville (Seine-et-Oise), 4, cours Doisu, agissant tant en leur nom personnel qu'au nom de leurs enfants : Jean-Michel-Hervé-Claude, né à Lalley (Isère) le 3 juillet 1946, et Laurent-Henri, né à Paris (11e) le 1er mai 1952, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Piermont ou, subsidiairement, celui de Breguin.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

21 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Drôme. *Comité de gestion du centre d'enseignement agricole et ménager agricole de Dieulefit.* But : assurer, dans les meilleures conditions, le fonctionnement du centre, qui reste soumis au contrôle de l'Etat conformément à la réglementation en vigueur. Siège social : mairie de Dieulefit.

23 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. *Association des parents d'élèves, amis et anciens élèves de l'école Jules-Ferry de Philippeville.* But : faire connaître l'école, ses aspirations, ses besoins et resserrer les liens entre l'école, les familles et la population. Siège social : école Jules-Ferry, rue de l'Arsenal, Philippeville (Constantine).

24 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Club populaire Photo-Ciné.** But : grouper les amateurs de photo et ciné. Siège social : café de la Mairie, Auchel (Pas-de-Calais).

24 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Union sportive de Betz.** But : pratique du football. Siège social : mairie de Betz (Oise).

25 juin 1957. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association Fédération familles de France, familles nombreuses et jeunes foyers des Deux-Sèvres.** But : grouper les organismes destinés à défendre la famille. Siège social : 14, place du Temple, Niort.

27 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **La Boule sainte-méraise.** But : développement du sport par les exercices du jeu de boules. Siège social : mairie de Sainte-Mère-Eglise (Manche).

27 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Saint-Lô. **Association scolaire et postscolaire de l'école publique de Saint-Pellerin.** But : entretenir entre ses membres des liens de camaraderie et d'amitié par le développement des connaissances, la création de sections sportives, l'organisation de voyages, l'aide aux jeunes. Siège social : école de garçons de Saint-Pellerin.

27 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Tours. **Skating-Club de touraine.** But : pratique du patinage à roulettes et toutes compétitions s'y rapportant (courses, hockey, patinage artistique, etc.). Siège social : café de l'Epoque, 9, place Jean-Jaurès, Tours.

27 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Société d'horticulture de l'arrondissement de Thiers.** But : encouragement et perfectionnement de tout ce qui se rapporte à l'horticulture et à la culture. Siège social : café de Paris, Thiers (Puy-de-Dôme).

27 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de défense des actionnaires de la Société anonyme Habitat familial Saint-Maur-Condé.** But : défense des intérêts des actionnaires. Siège social : 5, rue du Débarcadère, Paris.

28 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Amicale des anciennes élèves de l'institution Sainte-Jeanne-d'Arc.** But : maintien des relations amicales. Siège social : institution Sainte-Jeanne-d'Arc, 6, boulevard des Cotes, Aix-les-Bains.

28 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **L'Entente des sociétés sportives d'Aix-les-Bains.** But : liaison sportive et morale entre les différentes associations sportives d'Aix-les-Bains et développement d'une école de sports. Siège social : café du Tonneau, 1, place Clemenceau, Aix-les-Bains.

29 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association de producteurs de fruits de la vallée de la Dordogne.** But : veiller à la défense et au développement de l'arboriculture fruitière de la vallée de la Dordogne. Siège social : Cave coopérative vinicole de Port-Sainte-Foy (Dordogne).

29 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Télé-Club familial pouzollais.** But : culturel. Siège social : salle Sainte-Thérèse, Pouzolles (Hérault).

1er juillet 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Fédération départementale du Centre républicain.** But : développer parmi la population du département de la Gironde la doctrine du Centre républicain. Siège social : 5, place Saint-Projet, Bordeaux.

2 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de police. **La Cristolienne.** But : développement et soutien du jeu de la pétanque. Siège social : 48, rue du Général-Leclerc, Créteil.

2 juillet 1957. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Cours professionnels d'imprimerie du Puy-de-Dôme.** But : apprentissage et éducation populaire des adultes et des adolescents de l'imprimerie. Siège social : mairie de Clermont-Ferrand.

3 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association locale des aides familiales de Rignac.** But : aide aux familles. Siège social : mairie de Rignac.

3 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Cercle des jeunesses laïques républicaines du canton de Mondoubleau.** But : éducation périscolaire et postscolaire. Siège social : 3 *bis*, rue du Pont-de-l'Horloge, Mondoubleau (Loir-et-Cher).

3 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Groupement de défense contre la grêle de la commune de Villeporcher et des environs.** But : organiser la lutte contre la grêle sur le territoire de la commune. Siège social : mairie de Villeporcher (Loir-et-Cher).

3 juillet 1957. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association Fédération départementale des coopératives agricoles de stockage, conservation, transformation et vente de céréales des Deux-Sèvres.** But : défendre les intérêts matériels et moraux des coopératives adhérentes, essayer de régler amicalement les différends entre organisations coopératives, faciliter l'organisation et le fonctionnement de ces sociétés, faire toute propagande favorable à la coopération agricole. Siège social : 15, rue Yvers, Niort.

3 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Espoir musical mézidonnais.** But : enseignement du solfège aux enfants inscrits et, éventuellement, étude d'un instrument de leur choix. Siège social : ateliers S. N. C. F. de Canon (Calvados).

4 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive Téléflex.** But : développer la pratique du sport parmi le personnel et intéresser les meilleurs éléments en leur faisant disputer le championnat corporatif de Paris. Siège social : 32-34, rue Robert-Witchitz, Ivry-sur-Seine.

4 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de police. **La Thébaïde.** But : rechercher, au contact de la nature, la détente nécessaire à un parfait équilibre moral et physique indispensable pour lutter contre l'agitation néfaste de la vie moderne. Siège social : 215 *bis*, boulevard Saint-Germain, Paris.

5 juillet 1957. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Lambretta-Club thillotin.** But : défense des intérêts des personnes possédant un scooter ; extension de sa pratique en France et à l'étranger ; propagande à l'aide de réunions, conférences, causeries, séances d'entraînement, qui permettront aux scootéristes de se connaître et de s'entraîner ; organisation de déplacements collectifs ou individuels en France et à l'étranger. Siège social : 13, avenue de Verdun, le Thillot.

6 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Association des anciens combattants et victimes des guerres du Lamentin.** But : grouper les anciens combattants et victimes des guerres de la commune du Lamentin (Martinique) à l'effet de resserrer leurs liens de bonne camaraderie, maintenir et propager l'esprit combattant, perpétuer le souvenir des combattants morts pour la Patrie, défendre leurs intérêts moraux et matériels. Siège social : hôtel de ville du Lamentin.

6 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Football-Club de Fresnoy-Folny.** But : pratique du football-association. Siège social : mairie de Fresnoy-Folny (Seine-Maritime).

6 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Ecole de sauvetage de la Société des sauveteurs-médaillés de la Charente.** But : secourisme, éducation physique, natation. Siège social : 27, place du Champ-de-Mars, Angoulême.

7 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Club des supporters du Club sportif Orion.** But : aide morale et financière au club de football. Siège social : 1, rue des Chassins, Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

8 juillet 1957. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association familiale rurale départementale du mouvement familial rural.** But : étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales par tous moyens légaux propres à y concourir. Siège social : centre familial d'enseignement ménager rural, Bengy-sur-Craon.

9 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Les Amis de la Maison du peuple.** But : collaborer au bon fonctionnement des œuvres sociales de la Maison du peuple. Siège social : Maison du peuple, Saint-Zacharie (Var).

9 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association Lehitzun-Bouliste.** But : jeux de boules, pelote, natation. Siège social : 28, rue Chauvin-Dragon, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

9 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Association populaire de l'aide familiale de Romorantin et Lanthenay.** But : aide apportée à domicile aux mères de famille du milieu populaire pour leur permettre de remplir l'ensemble de leur tâche familiale et ménagère. Siège social : 1, place de la Gare, Romorantin (Loir-et-Cher).

9 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de Draguignan. **Société de chasse du domaine d'Auvayne.** But : exploitation de la chasse, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles et repeuplement du gibier. Siège social : chez M. le docteur Girard, 17, boulevard Foch, Draguignan.

9 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Clair matin.** But : éducation d'enfants. Siège social : au lieudit Les Châteaux, Perriers-sur-Andelle (Eure).

9 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de Draguignan. **Spéléo-Club du Var.** But : spéléologie, alpinisme, camping, éducation physique, recherches scientifiques permises par la pratique spéléologique. Siège social : immeuble Le Mirador, Saint-Raphaël.

10 juillet 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ligue du Nord de judo et des disciplines assimilées.** But : représenter la Fédération française de judo et des disciplines assimilées et faire respecter les règlements fédéraux dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Siège social : 118, rue de Solférino, Lille.

10 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Fanfare de Vendœuvres.** But : développer le goût de la musique ou faire des concerts publics gratuits. Siège social : salle des répétitions, Vendœuvres.

11 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Union sportive des Etablissements Loncle.** But : pratiquer les exercices physiques, et notamment le football-association, et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social : Etablissements Loncle et fils, 17, avenue Aristide-Briand, Saint-Malo.

11 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Comité d'expansion économique du Montmorillonnais et de coordination des sociétés locales.** But : organiser des manifestations et patronner les initiatives susceptibles de documenter, retenir et distraire les visiteurs à Montmorillon, dresser un bilan économique de la région et étudier les moyens propres à promouvoir l'extension dans le cadre d'intérêt général. Siège social : mairie de Montmorillon (Vienne).

11 juillet 1957. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des parents d'élèves, des anciens élèves et des amis de l'école publique de garçons de la rue Duc-des-Cars.** But : veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique ; susciter et développer toute action capable d'accroître le rayonnement de l'école publique ; représenter les parents d'élèves ; resserrer les liens d'amitié ; améliorer la situation matérielle et morale des enfants de l'école et des membres de la société que le sort défavorise. Siège social : école de garçons, rue Duc-des-Cars, Alger.

11 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Centre d'études techniques agricoles de Mussidan.** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social : mairie de Mussidan.

11 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Ball-Trap-Club d'Ajaccio.** But : faciliter à ses membres le sport du tir aux pigeons artificiels et développer le goût du tir de chasse. Siège social : 23, cours Napoléon, Ajaccio.

12 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Fédération folklorique régionale du Centre-Ouest.** But : amplifier l'action des groupes folkloriques fédérés et sauvegarder l'authenticité du folklore régional. Siège social : 51, rue Adrien-Dubouché, Limoges.

12 juillet 1957. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association départementale des auberges de la jeunesse.** But : activités éducatives et gestion des auberges de la jeunesse. Siège social : 30, avenue Notre-Dame-du-Lac, Angers.

13 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de Draguignan. **Société de chasse La Cogolinoise.** But : développement, protection, repeuplement, élevage du gibier, destruction des nuisibles et répression du braconnage. Siège social : mairie de Cogolin.

15 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Lions-Club de Besançon.** But : entraide et développement des relations internationales. Siège social : Hôtel des bains, 4, avenue Carnot, Besançon.

16 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national Fleur Bleue.** But : faire connaître les qualités et les soins à apporter au linge, remettre en honneur les traditions le concernant. Siège social : 37, rue de Courcelles, Paris.

MODIFICATIONS

17 avril 1957. Déclaration à la préfecture de police. **L'Avant-Garde du Nord-Ouest de Nanterre** transfère son siège social du 27, rue de Bezons, Nanterre, au 15, rue des Sablières, Nanterre.

12 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **La Boule moncautoise.** Modification à la composition de son bureau ; nouveau but : pratique du jeu provençal, et transfert du siège social de la mairie au café Vidal, Moncaut (Lot-et-Garonne).

14 mai 1957. Déclaration à la préfecture d'Alger. La **Mutuelle des sourds-muets de l'Afrique du Nord** transfère son siège social du Foyer civique d'Hussein-Dey au café Le Manillon, 56 *bis*, rue Denfert-Rochereau, Alger.

18 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. L'Association sportive Compiègne-Interbanques change son titre, qui devient : **Association sportive de Compiègne-Venette,** et transfère son siège social du 1, rue Saint-Martin, Compiègne, au café Le Week End, place de la Gare, Compiègne (Oise).

27 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. L'Amicale des anciens élèves de Lanchères change de titre, qui devient : **Amicale laïque des anciens et anciennes élèves, parents et amis de l'école publique de Lanchères.** Siège social : école de Lanchères (Somme).

18 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **L'Association des anciennes élèves de la Sainte-Enfance de Versailles** transfère son siège social du 42, rue des Bourdonnais, Versailles, au 14, rue Saint-Honoré, Versailles.

20 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. L'Union des familles nombreuses de Vittel change son titre, qui devient : **L'Association familiale de Vittel ;** modifie ses statuts et la composition de son conseil d'administration. Siège social : mairie de Vittel (Vosges).

22 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Les Amis de Georges Jamati** transfère son siège social du 44, rue de Bellechasse, au 48, rue Vivienne, Paris.

22 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Caen. **L'Association des parents d'élèves des lycées de Caen** modifie ses statuts et son but, qui devient : faciliter les bonnes relations entre parents et administrés des lycées. Siège social : chez M. **Lermat, 8, place Saint-Sauveur, Caen.**

26 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Drôme. L'Union sportive royannaise change son titre, qui devient : **Sporting-Club royannais.** Siège social : hôtel de ville de Saint-Jean-en-Royans.

28 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. L'Union sportive municipale de Montargis change son titre, qui devient : **Union sportive municipale de Montargis-Langlée.** Siège social : mairie de Montargis (Loiret).

1er juillet 1957. Déclaration à la préfecture de Caen. **L'Union départementale des associations familiales du Calvados** transfère son siège social de la rue Elie-de-Beaumont, Caen, à la Promenade-Saint-Julien, Caen.

3 juillet 1957 Déclaration à la préfecture de la Martinique. La section locale de la Ligue maritime et d'outre-mer change son titre, qui devient : **Ligue maritime et d'outre-mer, section de Fort-de-France** et transfère son siège social du 15, rue Victor-Hugo, Fort-de-France, au 57, rue Victor-Hugo, Fort-de-France.

6 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association amicale éducative et d'aide des méridionaux, jeunes méridionaux de Paris et leurs amis** transfère son siège social du 7, place Jussieu, Paris, au 53, rue de Tolbiac, Paris.

8 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Le **Ciné-Club de la jeunesse de Toulouse** transfère son siège social du 1, rue du Périgord, Toulouse, au 3, rue Roquelaine, Toulouse.

8 juillet 1957. Déclaration à la préfecture du Morbihan. Le Judo-Club de Vannes change son titre, qui devient : **Judo-Club du Morbihan.** Siège social : 3, ruelle du Recteur, Vannes.

15 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de la Somme. Le **Judo-Club d'Amiens** transfère son siège social du 4, rue du Général-Leclerc, au 62, chemin de la Salle, Amiens.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.